

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 28 juin 2021, à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 28 juin 2021, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 mai 2021, à 10 h et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021, à 19 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218721005

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er juin 2021.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217177005

Déposer aux archives les procès-verbaux des séances du comité sur la mobilité qui ont eu lieu le 11 novembre 2020, le 9 décembre 2020, le 3 février 2021, le 10 mars 2021, le 14 avril 2021 ainsi que le 12 mai 2021.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215190006

Approuver le choix et l'installation temporaire d'une œuvre d'art public dans le cadre du programme AGIR - Animation des espaces publics de la Ville de Montréal.

15 – Avis de motion des élus

15.01 Avis de motion des élus

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une motion à la Ville de Montréal en appui à la réalisation du projet de Centre sportif et récréatif à l'arrondissement de Montréal-Nord.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217387001

Adjuger à GBI experts-conseils inc., pour un montant de 85 311,45 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la déconstruction et la décontamination du site de la fondeuse à neige situé au 10600 avenue Bellevois, autoriser une dépense de 12 796,72 \$, taxes incluses, pour les contingences d'honoraires professionnels et autoriser une dépense de 20 695,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et frais de laboratoire, pour une dépense totale de 118 803,67 \$.
Appel d'offres 1092 / 1 soumission

District(s) : Marie-Clara

20.02 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959003

Approuver l'Entente générale de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour une période de trois ans (2022-2023-2024), avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés audit protocole d'entente et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

20.03 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959004

Accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1216324003

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escalpe et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214233002

Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2021, pour soutenir l'acquisition d'un immeuble pour la Maison des jeunes l'Ouverture et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 e) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1216324005

Accorder une contribution financière de 30 404 \$ au Centre des femmes Interculturel Claire pour le projet Accompagnement des femmes victimes de violence conjugale dans les démarches policières et judiciaires, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et responsabilités :

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549007

Accorder une contribution financière de 928,38 \$ à l'Association de Place Normandie pour l'achat et l'installation de deux paniers de basketball extérieur.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988001

Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988002

Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Fondation de la Visite pour le projet Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain et Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Accès 0-5 ans.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988003

Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec Nos jeunes à cœur pour le projet Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball, Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Comprendre mon ado et la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la concertation.

20.11 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215922001

Octroyer un contrat de services d'un montant de 34 165,77 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, en vue de la gestion d'une programmation à la piscine Henri-Bourassa pour la saison estivale 2021.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606018

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2021.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606019

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2021.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606015

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 329 100 \$.

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606012

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2020 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1198109001

Autoriser une dépense supplémentaire de 118 014,94\$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat 1034 pour la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217857002

Autoriser le versement d'une compensation financière maximale, au montant de 8 048,25 \$, taxes incluses, pour le dommage causé à certaines composantes d'une clôture située au 11070, avenue Hénault.

District(s) : Marie-Clarac

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549006

Reconduire la reconnaissance et le soutien de l'organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel (C.O.R.), à titre de partenaire privé, le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord et le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de mai 2021 à avril 2024.

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549003

Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre d'excellence en karaté du Québec, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de juin 2021 à mai 2022.

30.09 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218947003

Modifier la résolution CA21 10 127 dans le cadre de l'autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réfection de l'entrée du centre des loisirs Salk, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général

40.01 Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1218303003

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.057 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1204602001

Adopter le premier projet de résolution PP-044-1 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Marie-Clara

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1217758003

Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.04 Urbanisme - Usage conditionnel

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1219195002

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suites 208 et 260, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec le décret 102-2021.

40.05 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217758006

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages, située au 11871, avenue Drapeau, sur les lots 1 845 997 et 2 210 160 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.06 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217758007

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, au 4750, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217177006

Statuer sur une recommandation du comité sur la mobilité qui a siégé le 16 juin 2021, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987002

Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Mercredi le 23 juin 2021



Dossier # : 1218721005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er juin 2021.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er juin 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-10 08:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218721005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er juin 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 1er juin 2021. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir AINAS
Agent de recherche - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-06-07



Dossier # : 1217177005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives les procès-verbaux des séances du comité sur la mobilité qui ont eu lieu le 11 novembre 2020, le 9 décembre 2020, le 3 février 2021, le 10 mars 2021, le 14 avril 2021 ainsi que le 12 mai 2021.

Il est recommandé :

QUE soient déposés aux archives les procès-verbaux des réunions du comité sur la mobilité qui ont eu lieu le 11 novembre 2020, le 9 décembre 2020, le 3 février 2021, le 10 mars 2021, le 14 avril 2021 ainsi que le 12 mai 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:10

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217177005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives les procès-verbaux des séances du comité sur la mobilité qui ont eu lieu le 11 novembre 2020, le 9 décembre 2020, le 3 février 2021, le 10 mars 2021, le 14 avril 2021 ainsi que le 12 mai 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité sur la mobilité a tenu ses dernières rencontres le 11 novembre 2020, 9 décembre 2020, 3 février 2021, 10 mars 2021, 14 avril 2021, 12 mai 2021.

Il s'agissait de séances tenues par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

Le comité sur la mobilité est un comité administratif sur lequel siège des partenaires corporatifs afin de prendre des décisions éclairés sur des enjeux de circulation, stationnement et plus largement sur la mobilité afin d'améliorer les déplacements des usagers nord-montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2021-06-09



Dossier # : 1215190006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le choix et l'installation temporaire d'une œuvre d'art public dans le cadre du programme AGIR - Animation des espaces publics, du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

QUE soit approuvé le choix et l'installation temporaire d'une œuvre d'art public dans le cadre du programme AGIR - Animation des espaces publics du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-20 23:31

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215190006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le choix et l'installation temporaire d'une œuvre d'art public dans le cadre du programme AGIR - Animation des espaces publics, du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 3 décembre 2020, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, et le responsable du développement économique et commercial, Luc Rabouin, ont annoncé un investissement de 60 M\$ qui permettra de financer 10 mesures phares en 2021 pour soutenir les secteurs les plus fragilisés, tout en jetant les bases d'une économie plus résiliente, plus verte et plus inclusive.

Parmi les mesures annoncées pour la relance économique de Montréal, un investissement de 5,6 M\$ est prévu pour soutenir les industries culturelles et créatives. Une somme de 1 M\$ est prévue afin d'assurer l'animation de l'espace public en tenant compte des enjeux de distanciation sociale et de déconfinement progressif.

Le déploiement d'expériences culturelles et créatives dans les parcs, les places ou les ruelles à proximité des commerces y figure et vise à rendre accessible les arts, la culture et la créativité aux citoyens dans les zones adjacentes et connexes aux rues commerciales.

Les objectifs étaient:

- d'accompagner la relance économique et sociale des quartiers montréalais par la mise en valeur des milieux de vie et des rues commerciales;
- de soutenir (faire travailler), par la commande publique, les artistes, les entreprises et les professionnels des industries créatives et culturelles;
- de décentraliser l'offre culturelle.

L'appel à projets pour l'animation des espaces publics des arrondissements a été lancé en mars 2021 pour un déploiement en deux phases:

Phase 1 / deux volets:

- Volet 1 Déploiement d'oeuvres existantes, prévu en juin 2021
- Volet 2 Déploiement de créations issues du maillage entre les industries créatives et le milieu des arts et de la culture, prévu en juillet 2021

Phase 2

- Déploiement de nouvelles créations numériques, prévu à l'automne 2021.

L'oeuvre d'art proposé pour l'arrondissement s'inscrit dans le volet 2 de la phase 1 du programme.

Le soutien offert dans ce volet est dédié aux initiatives qui stimulent l'innovation par la mise en place de nouveaux modèles de collaboration. Les partenariats qui émergeront en amont de ces projets devront notamment faciliter l'adaptation du milieu culturel aux multiples défis du numérique et à accroître les collaborations dans une approche de transfert et de partage de connaissances

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet qui a été choisi pour l'arrondissement de Montréal-Nord est une proposition d'oeuvre numérique qui est un maillage entre 4 musiciennes classiques et les Productions Troublemakers: Rhapsody in Elles

Il s'agit d'une installation multimédia constituée d'un monolithe évoquant la forme d'un gratte-ciel du centre-ville, et qui offre au visiteur d'entendre paisiblement une version réarrangée de la pièce musicale Rhapsody in blue.

La structure de l'oeuvre est autoportante et lestée avec une plaque d'acier. Il est prévu d'utiliser des panneaux solaires afin d'alimenter l'installation. L'équipement électronique est protégé et non-accessible au public. Pour le son et la lumière, une minuterie est prévue afin de programmer un horaire de diffusion et éviter les nuisances sonores et lumineuses après 22 h ou selon l'horaire déterminé avec l'arrondissement. De plus, le son n'est audible qu'à proximité de la structure, dans un rayon de 8' à 10'.

Cette oeuvre sera installée au parc Eusèbe Ménard à la croisée des sentiers au pied de la butte.

Pour plus de détails, voir la fiche technique en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un projet entièrement financé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc Eusèbe-Ménard est un espace public fréquenté par des familles et personnes âgées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette installation répond aux autorisations qui ont été émises et aux règles sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'œuvre sera installée dans la semaine du 19 juillet 2021 pour une durée de 8 semaines. Elle sera retirée dans la semaine du 13 septembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine C LAREAU, Service du développement économique

Lecture :

Catherine C LAREAU, 18 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-06-14



Dossier # : 1217387001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à GBI experts-conseils inc., pour un montant de 85 311,45 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la déconstruction et la décontamination du site de la fondeuse à neige situé au 10600 avenue Bellevois, autoriser une dépense de 12 796,72 \$, taxes incluses, pour les contingences d'honoraires professionnels et autoriser une dépense de 20 695,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et frais de laboratoire, pour une dépense totale de 118 803,67 \$. Appel d'offres 1092 / 1 soumission

QUE soit adjugé à GBI experts-conseils inc., pour un montant de 85 311,45 \$, taxes incluses, le contrat 1092 pour des services professionnels en ingénierie pour la déconstruction et la décontamination du site de la fondeuse à neige situé au 10600 avenue Bellevois;

QUE soit autorisée une dépense de 12 796,72 \$, taxes incluses, pour les contingences d'honoraires professionnels;

QUE soit autorisée une dépense de 20 695,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et frais de laboratoires;

QUE soit autorisée une dépense totale de 118 803,67 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-09 19:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217387001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à GBI experts-conseils inc., pour un montant de 85 311,45 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la déconstruction et la décontamination du site de la fondeuse à neige situé au 10600 avenue Bellevois, autoriser une dépense de 12 796,72 \$, taxes incluses, pour les contingences d'honoraires professionnels et autoriser une dépense de 20 695,50 \$, taxes incluses, pour les incidences et frais de laboratoire, pour une dépense totale de 118 803,67 \$. Appel d'offres 1092 / 1 soumission

CONTENU

CONTEXTE

La construction de la fondeuse à neige Bellevois, située au 10600 avenue Bellevois, est autorisée par la ville de Montréal-Nord au printemps 1972. L'équipement a été mis en fonction à la fin de cette même année. L'arrêt définitif des travaux de la fondeuse à neige a été officialisé en 1980 dû à d'importantes contraintes environnementales.

Le bâtiment est considéré vétuste depuis de nombreuses années, il s'effondre progressivement. En 2016 un des murs de la fondeuse à neige s'est écroulé suivi par l'effondrement d'une partie de la toiture en 2018. Ainsi, pour des raisons de santé et de sécurité, l'arrondissement désire déconstruire la fondeuse et décontaminer le site dans les plus brefs délais, et ce, avec l'appui du SGPI.

La fondeuse à neige est constituée d'un bâtiment et deux réservoirs souterrains d'huile à chauffage. Les travaux de démolition de la fondeuse à neige consistent à la déconstruction du bâtiment, l'enlèvement des deux réservoirs souterrains d'huile à chauffage, soit la décontamination complète du site.

Suivant les recommandations d'experts, l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite par la présente octroyer un contrat de services professionnels pour réaliser les études préliminaires, la planification, les plans et devis pour appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux afin de procéder aux travaux de déconstruction et de décontamination du site de la fondeuse à neige.

Les plans de construction de la fondeuse ainsi que son emplacement sont en pièce jointe.

Trois (3) addenda ont été émis entre le 3 et le 18 mars 2021 inclusivement, l'émission du dernier addenda a été faite sept (7) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addenda avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis. Seuls les addenda 01 et 02 pouvaient avoir une incidence sur le prix des soumissions.

La publication de ces addenda n'a eu aucune incidence sur la date de dépôt des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Confirmation par courriel du soutien financier du SGPI pour le volet services professionnels du projet de déconstruction et décontamination du site, voir pièce jointe.

Décision déléguée 2191926001 relativement à l'approbation des grilles d'évaluation et leurs pondérations pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels et leurs applications par toutes les directions de l'arrondissement, signée par la directrice de l'arrondissement le 21 janvier 2019.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour l'acquisition de services professionnels en ingénierie pour la déconstruction et la décontamination du site de la fondeuse à neige Bellevois.

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'ingénierie. Le présent contrat nécessite le regroupement de divers professionnels en génie de l'environnement et génie civil (amiante, décontamination des sols, hygiène, santé et sécurité du travail et/ou autre) en vue de former une équipe multidisciplinaire pour préparer des plans et devis complets, et assurer une surveillance lors des travaux de déconstruction et démolition.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord procède pour l'octroi de mandat de services professionnels selon un système de pondération et d'évaluation comme prescrit par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes qui stipule:

«dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil peut utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles suivantes:

1. Le système doit comprendre, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation;
2. Le système doit prévoir le nombre maximal de points qui peut être attribué à une soumission eu égard à chacun des critères autres que le prix; ce nombre ne peut être supérieur à 30 sur un nombre total de 100 points qui peut être attribué à une soumission eu égard à tous les critères.»

De plus, en vertu de ce même article, le conseil d'arrondissement doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres, autres que les membres du conseil pour analyser l'offre de service soumise.

L'arrondissement a préparé un cahier de charges pour un appel d'offres public, publié sur le SEAO afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de publication de l'appel d'offres s'est déroulée du 23 février au 24 mars 2021. Un comité de sélection a fait l'évaluation de l'offre déposée par une seule firme, le 21 avril 2021, selon un système à deux enveloppes. Voir à l'item "Décision(s) antérieure (s)", le sommaire décisionnel du système de pondération et de la composition du comité de sélection. La seule soumission reçue a réussi le pointage total exigé, conformément à l'encadrement administratif en pièce jointe.

Il y a eu huit (8) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, une (1) firme a déposé une offre et sept (7) firmes se sont désistées. Vous trouverez en pièces jointes la liste des

firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture et la proposition de prix de la firme retenue.

La réception d'une seule soumission peut s'expliquer par le fait que les firmes d'ingénierie semblent actuellement plus sélectives dans le choix de leurs mandats; ils ont peu de disponibilités, le recrutement de personnel semble difficile, sans oublier que le télétravail ralentit les processus habituels. Une vaste étude réalisée en mai 2021, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, démontre une baisse d'intérêt significative des entrepreneurs et professionnels envers les contrats publics. L'article de l'Association de la construction du Québec (incluant le lien vers l'étude en question) est en pièce jointe.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public 1092, il est recommandé de retenir les services de la firme GBI experts-conseils inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses totales, taxes incluses, comprennent une contingence de 15% pour les honoraires des professionnels et des dépenses incidentes au montant total de 20 695,50 \$ taxes incluses pour de possibles dépenses supplémentaires pour des services de laboratoires et interventions ponctuelles à l'interne afin d'optimiser les plans et devis. Cette dépense est financée à 100% par le SGPI.

Une firme à soumissionné, et suite à son analyse, elle a été jugée conforme, se référer au tableau ci-dessous.

Le prix du seul soumissionnaire conforme est plus bas que l'estimation effectuée à l'interne. Considérant la grande particularité de ce mandat, le pourcentage généralement utilisé pour estimer la valeur des services professionnels a été ajusté à la hausse. Ainsi, l'estimation de classe D (tolérance de précision entre 20% et 25%), le mandat atypique, et la période d'appel d'offres pourraient expliquer l'écart.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCE) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
GBI experts-conseils inc.	73,50	10,96	85 311,45 \$	12 796,72 \$	98 108,17 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					- 108 846.83 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]					- 52.59 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)					n/a
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démolition et la décontamination de ce site rendront les lieux plus sécuritaires sur plusieurs aspects, notamment du point de vue santé et sécurité et des matières dangereuses. En plus d'amélioration grandement la qualité de l'environnement dans le secteur, ce projet permettra une éventuelle réappropriation du site par l'arrondissement. Les surfaces actuellement imperméables seront aussi transformées en surfaces perméables, améliorant ainsi la gestion des eaux pluviales sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La préparation des plans et devis, et les études complémentaires seront réalisées en respectant toutes les recommandations de la santé publique et de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à la bonne planification des plans et devis pour ces travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES JALONS
Octroi du contrat de services professionnels	28 JUIN 2021
Démarrage du Projet	JUILLET 2021
Phase N° 1 – Planification et conception (relevés, inventaires et études)	JUILLET 2021
Phase N° 2 – Document d'appel d'offres (avancement 50%)	AOÛT 2021
Phase N° 2 – Document d'appel d'offres (avancement 80%)	SEPTEMBRE 2021
Phase N° 2 – Document d'appel d'offres finaux	SEPTEMBRE 2021
Période d'appel d'offres	OCTOBRE-NOVEMBRE 2021
Octroi du contrat de construction	DÉCEMBRE 2021
Phase N° 3 – Exécution des travaux	ÉTÉ 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane NGUYEN, Service des finances
Sophie LALONDE, Service de la gestion et de la planification immobilière
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Diane NGUYEN, 3 juin 2021
Denis CHARLAND, 2 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAPOINTE
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-31

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1211959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente générale de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour une période de trois ans (2022-2023-2024), avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés audit protocole d'entente et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée l'*Entente générale de partenariat entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord* pour une période de 3 ans (2022-2023-2024), avec une option de renouvellement pour 2025 et 2026.

ET QUE soit autorisé, M. Jérôme Vaillancourt, Directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer l'entente de partenariat.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-09 19:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211959003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente générale de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour une période de trois ans (2022-2023-2024), avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés audit protocole d'entente et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer ladite entente.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a comme mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité et à un juste coût, afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et de leur milieu. Cette mission, l'Arrondissement entend la réaliser avec un personnel engagé, mais aussi en impliquant les citoyens, les organismes du milieu, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent. En effet, l'Arrondissement souhaite que les citoyens de tous âges et de toutes origines, les organismes et les institutions du milieu, les gens d'affaires, les élus et le personnel de l'Arrondissement pensent et agissent ensemble autrement, afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon vivre, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie. Pour cela, l'Arrondissement qui joue un rôle de premier plan dans le développement économique de son territoire, entend instaurer une nouvelle approche dans ses relations avec les citoyens et les organismes actifs dans le champ du développement économique, social et communautaire à Montréal-Nord, notamment la CDEC Montréal-Nord.

La CDEC Montréal-Nord quant à elle, a pour mission de répondre aux besoins socio-économiques exprimés par le milieu en développant, en mettant en oeuvre et en soutenant des projets structurants inclusifs et collectifs. Pour y parvenir, elle agit sur la mobilisation et la concertation, le développement des compétences et de l'entrepreneuriat, la revitalisation commerciale et industrielle, mais aussi la promotion et la valorisation du territoire. Ainsi, par son approche inclusive et démocratique, elle contribue à améliorer la qualité et les conditions de vie de la population de Montréal-Nord, notamment en luttant contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

L'Arrondissement et la CDEC Montréal-Nord sont donc des partenaires de premier plan puisque tous deux ont des missions et des aspirations convergentes en matière de développement économique sur le même territoire de Montréal-Nord. Et afin de mieux collaborer pour l'atteinte d'objectifs communs, les relations entre eux sont à préciser puis qu'ultimement, leurs mandats et leurs statuts sont différents et que la clarté est la base d'un partenariat fructueux. Dans ce contexte, l'arrondissement de Montréal-Nord et la CDEC

Montréal-Nord considèrent qu'il est dans leur intérêt mutuel de baliser leur relation par le biais d'une entente générale de partenariat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'Entente générale de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la CDEC Montréal-Nord s'appuie sur une volonté partagée par l'Arrondissement et la CDEC Montréal-Nord de travailler de concert, à l'amélioration tant du « vivre-ensemble » que du « faire-ensemble » par le biais d'un partenariat de réalisation qui présuppose la recherche de l'intérêt commun et du bien-être des citoyens et des citoyens corporatifs de Montréal-Nord. L'Arrondissement et la CDEC Montréal-Nord reconnaissent l'intérêt pour la communauté de Montréal-Nord qu'ils « fassent ensemble » et soient rassembleurs, tout en demeurant spécifiques et complémentaires dans leurs actions.

*Ainsi, les deux organisations expriment l'une à l'autre une reconnaissance mutuelle visible dans l'entente se trouvant à l'annexe A (*Entente générale de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la CDEC Montréal-Nord*).*

L'annexe A présente également les principes directeurs sur lesquels reposent cette entente ainsi que les engagements de chacune des organisations (en matière de relations bilatérales, de reconnaissance des expertises, de contribution aux services, de gestion des initiatives ou des projets et de gestion contractuelle).

Par ailleurs, cette Entente générale de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la CDEC Montréal-Nord vise une période de trois ans (2022-2023-2024) avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026.

JUSTIFICATION

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord est un partenaire de développement économique majeur pour la Ville de Montréal - Arrondissement de Montréal-Nord. Elle représente un acteur essentiel pour le développement et l'animation du développement économique à Montréal-Nord.

Ainsi, avec l'Arrondissement, la CDEC Montréal-Nord est impliquée dans :

- Le partage du leadership dans la concertation et la mise en œuvre du *Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023*;
- La mobilisation et la concertation autour des enjeux et projets locaux de développement économique et commercial;
- Le développement économique de la communauté.

Il est donc important, après plusieurs années de collaboration fructueuse à travers différentes ententes de financement, de renforcer la collaboration entre les deux organisations avec une entente générale de partenariat afin de relever les défis économiques de l'arrondissement de Montréal-Nord et favoriser la continuité de la mise en œuvre du *Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cette entente générale de partenariat permettra à l'arrondissement de Montréal-Nord et à la CDEC Montréal-Nord de nouer un partenariat à long terme permettant de définir leur relation, et clarifier leurs rôles et responsabilités dans le développement économique du territoire de Montréal-Nord . Le renforcement de la collaboration entre les deux organisations favorisera fortement le développement économique du territoire, notamment à travers la mise en oeuvre du *Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023*.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En favorisant la résilience et le développement économique de Montréal-Nord, cette entente contribue à la poursuite des actions du plan de relance économique et social de Montréal-Nord mis en place pour contrer les impacts négatifs liés à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré afin de faire connaître les retombées positives de cette entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2022-01-01 Fin: 2024-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur - Dause

Le : 2021-05-17



Dossier # : 1211959004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière totale de 1 282 500\$, soit 427 500 \$ par année, sur une période de 3 ans (2022-2023-2024) à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour 2025 et 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-09 19:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211959004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au réaménagement complet de la structure des services de développement économique en 2015, la Ville de Montréal a procédé à la réorganisation de la carte des territoires de développement économique et à la restructuration complète du réseau des organismes œuvrant en développement entrepreneurial, en développement des capacités économiques des collectivités, ainsi que certains services intervenant au niveau de l'employabilité. Ainsi, en un an, le nombre de points de services en matière de développement entrepreneurial sur l'île de Montréal est ainsi passé de 18 à 6, ce qui a mené à un éloignement de ces services de proximité. Mais aussi, le mandat de développement économique a été réduit au financement de l'entrepreneuriat, favorisant la perte de nombreux services et investissements directs pour Montréal-Nord. Or, le territoire nord-montréalais a besoin que des actions de proximité soient menées au niveau du développement économique et commercial afin de relever les nombreux défis auxquels il fait face (en matière de promotion territoriale, d'attraction de talents, de promotion de l'entrepreneuriat, de développement de projets structurants et de revitalisation des artères commerciales).

C'est donc dans ce cadre qu'intervient la CDEC (Corporation de développement économique communautaire) Montréal-Nord qui est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et enraciner l'essor économique et communautaire des citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu. La stratégie privilégiée par la CDEC Montréal-Nord repose sur la concertation ainsi que le travail en partenariat, et son approche de développement économique communautaire (DEC) lie les besoins sociaux aux besoins économiques dans un objectif de revitalisation intégrée des territoires. Cette démarche a ainsi permis à la CDEC Montréal-Nord d'accompagner des citoyens, des entrepreneurs et

des porteurs de projets structurants sur le territoire de Montréal-Nord depuis plusieurs années.

À travers sa mission, ses valeurs, son expertise et son leadership, la CDEC Montréal-Nord s'avère ainsi être l'organisation idéale pour appuyer les initiatives de l'arrondissement de Montréal-Nord en matière de développement économique. C'est donc dans ce contexte de transformation et de perte des services de proximité en matière de développement économique et de besoin de revitalisation commerciale que l'arrondissement de Montréal-Nord a accordé à la CDEC Montréal-Nord le mandat de mettre en oeuvre:

- Le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020* " (IEMN) d'une durée de 3 ans (GDD: 1177408004), prolongé par le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord – Transition 9 mois* " (IEMN) d'une durée de 9 mois (GDD: 1211959002) ;
- Le "*Projet de revitalisation des artères commerciales 2019-2021*" (PRAC) d'une durée de 3 ans (GDD: 1187408003).

Comme présenté dans la partie « justification » de ce sommaire, ces mandats ont été remplis avec succès, avec des retombées économiques et commerciales notables. Ainsi, pour maintenir la pérennité des actions entreprises en matière de développement économique et commercial au sein de l'Arrondissement, il est souhaitable d'établir avec la CDEC Montréal-Nord une *Entente triennale de financement à la mission* allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, en lui accordant une contribution financière de totale de 1 282 500 \$, soit 427 500 \$ par année sur la période (2022-2023-2024), avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le dossier décisionnel 1177408004 adopté le 18 décembre 2017 qui octroyait une contribution financière de 450 000 \$ sur une période de trois ans (2018, 2019, 2020), soit 150 000 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020* " .

Le dossier décisionnel 1211959002 adopté le 08 mars 2021 qui octroyait une contribution financière de 150 000 \$ sur une période de 9 mois (1er avril 2021 au 31 décembre 2021), à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois*" .

Le dossier décisionnel 1187408003 adopté le 27 novembre 2018 qui octroyait une contribution financière de 266 000 \$ pour l'année 2019, avec une option de renouvellement pour 2020 et pour 2021, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du "*Projet de revitalisation des artères commerciales 2019-2021* " (PRAC)

CA18 10 478 adopté le 27 novembre 2018: Accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales pour 2019 sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, avec une option de renouvellement pour 2020 et pour 2021, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA20 10 218 adopté le 31 août 2020 : Approuver le renouvellement, pour l'année 2020, de

l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 043 adopté le 8 mars 2021 : Approuver le renouvellement de l'entente, avec la CDEC, pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 266 000 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

L'entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024 vise une période de trois ans (2022-2023-2024), avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026.

Le financement octroyé serait à la mission selon des modalités spécifiques convenues pour sa mise en œuvre. Ainsi, avant le début de chaque année financée, la CDEC Montréal-Nord déposera à l'Arrondissement un plan d'action concret qui s'inspirera des volets et des actions mentionnées à l'annexe A dans la proposition d'entente et utilisera des indicateurs de performance mesurables.

En effet, ce projet d'Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024 comporte trois volets qui sont les suivants :

- Volet 1 : Développement de projets structurants, de partenariat, et la mobilisation des acteurs de l'écosystème socio-économique local autour des enjeux de développement économique de la communauté ;
- Volet 2 : Revitalisation des artères commerciales ;
- Volet 3 : Développement de l'entrepreneuriat et des compétences entrepreneuriales.

Le contenu détaillé de chacun de ces trois volets est décrit à l'annexe A de ce sommaire, représentant la "*Proposition d'entente triennale de financement 2022-2024*".

JUSTIFICATION

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord est un partenaire de développement économique de premier plan pour la Ville de Montréal - Arrondissement de Montréal-Nord. Elle représente un acteur important pour le développement économique et la revitalisation commerciale à Montréal-Nord.

À travers le financement qui lui avait été octroyé pour le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020*"(IENM) , la CDEC a eu un impact important sur le développement économique de Montréal-Nord, et cela malgré la pandémie liée au Covid-19. Parmi ces impacts importants, on note :

- La formation de 80 personnes dans le cadre des projets en développement en l'entrepreneuriat ;
- Un taux de démarrage d'entreprise de 50 à 60% à la suite des formations organisées ;
- Le Développement de la culture entrepreneuriale: une sensibilisation accrue et soutenue et la création d'entreprises ;

- Un rayonnement de l'approche de développement économique et d'innovation sociale de Montréal-Nord .

Mais surtout, il faut noter l'effet de levier de 7,2 qu'a pu obtenir la CDEC Montréal-Nord grâce à ce projet, c'est-à-dire que sur les 450 000 \$ investis durant les 3 années de ce projet, chaque dollar a permis de récolter plus de sept dollars (7,2 \$) en investissement des autres instances publiques et privées pour le développement économique de Montréal-Nord, ce qui est un impact majeur.

On peut également noter des réalisations importantes qui sont les suivantes :

- La mobilisation de 14 partenaires autour de projets structurants: plus de trente rencontres de concertations effectuées ;
- Le dépôt de 11 projets transformateurs en développement de l'entrepreneuriat financés, dont 8 financés et 1 en attente;
- L'identification de 3 projets transformateurs: projet d'alternance travail-étude (ATE) en mécanique automobile, pôle de formation en réparation et maintien de véhicules électriques et hybrides rechargeables et le Centre de formation et d'entrepreneuriat (CFE) ;
- La réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière du CFE financée par le FIRM (30 000 \$) ;
- La réalisation de la 2e édition de la semaine de l'entrepreneuriat en novembre 2019, et de la 3e édition en novembre 2020.

Et à travers le financement qui lui avait été octroyé pour le "*Projet de revitalisation des artères commerciales 2019-2021*" (PRAC) , la CDEC a également atteint les objectifs pour les deux premières années, malgré la pandémie liée au Covid-19. La troisième année en cours présente également une tendance allant vers l'atteinte des objectifs en fin d'année 2021.

Parmi les impacts importants à souligner pour les années 2019 et 2021, on note :

- La mobilisation et la participation accrue des commerces au développement de leurs artères (de 0 à 61 membres actifs en 2 ans);
- L'élaboration et la distribution de 2 bottins de commerçants pour les artères de Charleroi et Monselet ;
- La réalisation de 4 sites internet pour les artères commerciales ;
- L'obtention d'un financement de 816 000 \$ du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du programme artères en transformation.

Là aussi, on peut noter l'effet de levier de 1,84 qu'a pu obtenir la CDEC Montréal-Nord grâce à ce projet, c'est-à-dire que sur les 532 000 \$ investis durant les 2 premières années de ce projet, chaque dollar a permis de récolter 1,84 \$ en investissement des autres instances publiques et privées pour le développement économique de Montréal-Nord.

Ainsi, grâce à son expertise la CDEC Montréal-Nord a réussi à atteindre les objectifs fixés avec l'arrondissement de Montréal-Nord, en plus de créer des retombées en matière d'investissements publics et privés de 4 219 000 \$ depuis sa relance en 2017 par le financement de projets.

Mais aussi, à travers son rôle fédérateur et sa forte implication au niveau de la concertation locale, elle continue de contribuer au développement économique et commercial de Montréal-Nord.

Tous ces résultats justifient ainsi l'importance de soutenir l'organisme à travers une "*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024*" pour la réalisation d'objectifs communs au niveau du développement économique et commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière d'un montant total de 1 282 500 \$, soit 427 500 \$ par année sur une période de 3 ans (2022-2023-2024) proposée à la CDEC Montréal-Nord sera financée pour chaque année par le budget de fonctionnement des années 2022, 2023 et 2024, respectivement.

Les versements à l'organisme se feront comme suit : 427 500 \$ versés en une seule tranche, dans les premiers jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet pour la première année, soit le 1^{er} janvier 2022. Pour l'an 2 (2023) et à l'an 3 (2024), les versements se feront suite à la fourniture du rapport d'activité de l'année précédente. Aussi, au cas où l'option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026 entrerait en vigueur, la contribution financière de 427 500 \$ par année proposée à la CDEC Montréal-Nord sera financée par le budget de fonctionnement pour les années 2025 et 2026, respectivement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution de ces fonds permettra à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord d'assurer :

- Un leadership dans la concertation entourant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord;
- La mobilisation et la concertation autour des enjeux et projets locaux de développement économique;
- Le développement de l'entrepreneuriat et des compétences entrepreneuriales;
- La revitalisation des artères commerciales.

Ainsi, la CDEC Montréal-Nord pourra continuer à jouer son rôle fédérateur dans le développement économique local.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En favorisant résilience et le développement économique de Montréal-Nord, ce projet contribue au plan de relance économique et social de Montréal-Nord mis en place pour contrer les impacts négatifs liés à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2022-01-01 Fin: 2024-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-17

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur - Dause



Dossier # : 1216324003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordé un soutien financier totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, aux deux organismes Centre des jeunes L'Escale et Événements Hoodstock, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 07:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216324003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022, l'arrondissement de Montréal-Nord a invité les organismes communautaires de Montréal-Nord reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement à déposer des projets visant spécifiquement les jeunes filles et les jeunes garçons âgés entre 12 et 25 ans, à risque de violence (tant comme victimes que comme agresseurs) ou de délinquance, en difficulté ou en rupture sociale.

Les clientèles ciblées par ces projets doivent :

- être des jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans (pour des projets spécifiques à l'un ou l'autre ou mixtes)
- être considérés comme à risque de violence (tant comme victimes que comme agresseurs) ou de délinquance, en difficulté ou en rupture sociale;
- cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leur vie (au plan individuel, relationnel et communautaire);
- posséder peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

Les projets soumis doivent également viser une prévention ciblée ou secondaire, donc axée sur les jeunes déjà identifiés comme étant à risque de violence, comme agresseurs ou victimes, ou démontrant les premiers signes de la problématique.

Deux comités d'analyse ont été chargés d'évaluer les projets soumis: un comité d'analyse local de l'arrondissement et un comité d'analyse régional de la Ville de Montréal. Tous deux

ont recommandé les projets suivants faisant l'objet du présent sommaire soit:

1. Le projet Ma Vie en Premier « MVP » du Centre des jeunes L'Escale;
2. Relations Saines et Égalitaires « R.S.E » du Centre des jeunes L'Escale;
3. Le projet "Hoodstock-Travail de milieu" d'Événements Hoodstock

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 204- Jeudi, 6 août 2020- Accorder une contribution financière de 88 847 \$ à Café Jeunesse Multiculturel afin de réaliser le projet Prévention Urbaine de Médiation et d'Action pour la période du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

1) Nom de l'organisme : Centre des jeunes L'Escale

Nom du projet : Ma Vie en Premier « MVP »

Montant total de la contribution recommandée : 35 790 \$

Brève description du projet : Le projet a pour but de prévenir la délinquance chez des jeunes qui présentent certains facteurs de risque, notamment en regard de leur comportement violent commis ou subis, de leur consommation de drogues et de leur échec scolaire. Il vise, entre autres, à amener les élèves à risque de l'école Calixa-Lavallée à développer des compétences sociales et scolaires qui favoriseront l'établissement de liens positifs avec des pairs pro-sociaux.

2) Nom de l'organisme : Centre des jeunes L'Escale

Nom du projet : Relations Saines et Égalitaires « R.S.E »

Montant total de la contribution recommandée : 41 940\$

Brève description du projet : L'objectif principal du projet est d'aborder la question de la violence commise ou subie dans les relations amoureuses en organisant et en menant à bien un ensemble d'activités de sensibilisation à la sexualité sécurisée, notamment les notions de respect, de l'égalité dans les relations amoureuses et du consentement en contexte amoureux.

3) Nom de l'organisme : Événements Hoodstock

Nom du projet : Hoodstock-Travail de milieu

Montant total de la contribution recommandée : 150 405 \$

Brève description du projet : Avec des travailleurs de milieu, offrir des ateliers de sensibilisation aux jeunes sur plusieurs thématiques : violence et les armes à feu/sur le consentement et les pratiques sexuelles à risque/sur la masculinité toxique et les

violences et agressions ainsi que des rencontres d'échanges avec des mentors significatifs pour les jeunes.

JUSTIFICATION

Compte tenu des problématiques visées (violence commise et subie chez les jeunes, notamment dans les relations amoureuses, la délinquance et les comportements à risque des jeunes) et des priorités d'intervention du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (travail de rue, travail de milieu, médiation sociale, activités occupationnelles comportant un volet d'intervention et activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles), les projets proposés par les organismes Centre des jeunes L'Escale, Événements Hoodstock et recommandés par les comités d'analyse local et régional répondent à ces balises et permettront d'offrir une intervention diversifiée et complémentaire auprès des jeunes à risque du territoire de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le budget sera réparti comme suit:

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre des jeunes l'Escale	Ma vie en premier	0\$	0\$	0\$	14 737 \$	21 053 \$	52%
Centre des jeunes l'Escale	Relations saines et égalitaires	0\$	0\$	0\$	17 269 \$	24 671 \$	62%
Événements Hoodstock	Travail de milieu	0\$	0\$	0\$	73 734 \$	76 671 \$	75%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts visés du projet sont de :

- Réduire la violence dans le quartier par une meilleure connaissance et attitude des jeunes hommes et des jeunes femmes de Montréal-Nord à l'égard du phénomène de la violence.
- Renforcement du sentiment de sécurité par une meilleure compréhension des éléments contribuant à la marginalisation des jeunes et la connaissance des ressources du quartier.
- Meilleure compréhension commune régionale et locale de la problématique, sur des données probantes et les meilleures pratiques, intégrées et intersectionnelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets seront adaptés en fonction de la situation sanitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque année, un premier rapport est prévu à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de l'année ou des projets. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 22 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-06-11



Dossier # : 1214233002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2021, pour soutenir l'acquisition d'un immeuble pour la Maison des jeunes l'Ouverture et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2021, à la Maison des jeunes l'Ouverture pour soutenir l'acquisition d'un immeuble pour permettre la relocalisation de l'organisme, et ce, de façon conditionnelle à l'obtention du certificat d'occupation conformément aux dispositions du Règlement de zonage 1562;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 16:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214233002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2021, pour soutenir l'acquisition d'un immeuble pour la Maison des jeunes l'Ouverture et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2016, la direction de l'organisme la Maison des jeunes l'Ouverture a interpellé l'arrondissement de Montréal-Nord pour lui faire part des enjeux entourant sa relocalisation. Ne disposant d'aucune installation vacante, l'arrondissement n'a pu donner suite à cette demande. Au cours de la même année, l'organisme a déposé une deuxième demande de soutien financier auprès de l'arrondissement pour soutenir son plan de redressement incluant sa recherche de locaux. L'arrondissement a donné suite à cette demande en accordant à l'organisme, en décembre 2016, une subvention de 10 000 \$ (CA16 10 540). Entre temps, en septembre 2016, la Maison des jeunes l'Ouverture a emménagé au sous-sol du Mail Léger Langelier situé au 6425, boulevard Léger. Très rapidement, la cohabitation entre les usagers du mail, principalement les personnes âgées et les jeunes est devenue problématique à un point tel que l'organisme devait quitter les lieux au mois d'août 2019. Pour faire face à ce défi, en mars 2019, la direction de l'organisme a sollicité, à nouveau, l'aide de l'arrondissement. Un plan de relocalisation a été déposé auprès de la mairesse de l'arrondissement, Mme Christine Black. Après analyse du document par l'administration de l'arrondissement, une aide d'urgence de 35 000 \$ sous la forme d'une subvention forfaitaire non renouvelable pour une période de deux ans, soit: 20 000 \$ en 2019 et 15 000 \$ en 2020 a été proposée à l'organisme.

La Maison des jeunes l'Ouverture a entrepris des démarches en 2019 en vue de sa relocalisation. Cependant, l'arrivée de la pandémie de la COVID-10 en mars 2020 a forcé l'organisme à interrompre ses démarches. Ces dernières ont pu reprendre à la fin de 2020. La subvention octroyée en 2019 de 20 000 \$ a été remboursée à l'arrondissement et celle prévue pour 2020 n'a pas été versée à dans ce contexte de crise sanitaire. L'organisme a obtenu des engagements de divers bailleurs de fonds pour aller de l'avant avec son projet, ce qui comprend l'acquisition d'un immeuble, des frais afférents ainsi que des travaux de rénovation. L'organisme a déposé une offre d'achat pour un immeuble situé dans le secteur

ouest de l'arrondissement. Cette offre d'achat a été acceptée. L'appui de l'arrondissement a de nouveau été sollicité, en avril 2021, pour contribuer à compléter l'ambitieux montage financier qu'une telle acquisition suppose.

À titre indicatif, depuis plus de 35 ans, la Maison de jeunes l'Ouverture offre des services et des activités aux adolescents âgés entre 12 et 17 ans axés principalement sur l'éducation et la réussite scolaire, la prévention juvénile, le développement personnel et la participation à la vie communautaire. La Maison des jeunes l'Ouverture est le seul organisme jeunesse sur le territoire de Montréal-Nord à être reconnu comme «Maison de jeunes». L'organisme est aussi reconnu comme étant un véritable patrimoine et un repère pour la communauté haïtienne de Montréal-Nord et des environs. L'organisme est un membre actif de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord ainsi que de la Table de quartier de Montréal-Nord.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver, par le conseil d'arrondissement, l'octroi d'une subvention non renouvelable de 35 000 \$ pour 2021 à la Maison des jeunes l'Ouverture et à approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 199 du 6 mai 2019 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$, non renouvelable, sur une période de deux ans soit 20 000 \$ pour 2019 et 15 000 \$ en 2020 pour soutenir la mise en oeuvre du plan de relocalisation de la Maison des jeunes l'Ouverture et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 540 du 16 décembre 2016 - Accorder une aide financière ponctuelle et non récurrente de 10 000 \$ pour soutenir le redressement de la Maison des jeunes l'Ouverture et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Maison des jeunes l'Ouverture

Titre du projet: Un toit pour ma MDJ

Brève description: L'arrondissement de Montréal-Nord propose une aide financière sous la forme d'une subvention forfaitaire de 35 000 \$ non renouvelable en 2021 à la Maison des jeunes l'Ouverture pour soutenir l'acquisition d'un immeuble pour loger l'organisme. ..

Montant de la contribution financière proposée par l'arrondissement : 35 000 \$ non renouvelable en 2021.

JUSTIFICATION

La Maison des jeunes l'Ouverture est un organisme jeunesse, le seul ayant le statut de « Maison de jeunes » à l'arrondissement, qui dessert les jeunes adolescentes et adolescents âgés entre 12 et 17 ans (majoritairement haïtiens) depuis plus de 35 ans sur le territoire de Montréal-Nord.

L'organisme fait face, en ce moment, à un défi de taille pour sa relocalisation et l'arrondissement ne dispose d'aucune installation pouvant être mise à sa disposition.

L'aide financière proposée par l'arrondissement sous la forme d'une subvention forfaitaire permettra de soutenir l'organisme pour l'acquisition et la rénovation d'une bâtisse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 35 000 \$ non renouvelable est attribuée en 2021.

La dépense sera financée par le surplus de gestion de l'arrondissement. La subvention de 35 000 \$ sera octroyée à l'organisme en un seul versement, soit dans les 30 jours suivant la

signature de la convention. Cette contribution est conditionnelle à l'obtention du certificat d'occupation (confirmation du zonage).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le développement de quartiers à échelle humaine et en santé dans une vision d'équité, d'inclusion sociale et de solidarité dans l'accès aux infrastructures et aux services. L'amélioration du milieu de vie pour les jeunes soutient leur développement global.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette aide financière servira à l'organisme comme levier financier dans ses démarches de recherche de fonds, en complément à d'autres appuis confirmés pour réaliser son montage financier. L'acquisition d'un immeuble permettra aux jeunes d'avoir accès à un milieu de vie sain et sécuritaire dans le secteur ouest de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les jeunes ont été durement éprouvés par la crise sanitaire. L'isolement, la fracture numérique, la fermeture des écoles et l'arrêt des activités dans les organismes jeunesse en présentiel les ont fortement affectés. Des enjeux liés à la santé mentale sont ressortis. La perspective d'avoir un « chez soi » avec la maison de jeunes pourra contribuer à redonner de l'espoir aux jeunes qui la fréquentent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier fera l'objet d'un suivi annuel de la part de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS). À la fin de l'année de financement, l'organisme devra produire un rapport annuel tel que prévu à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine POIRIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-16

Claudiel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1216324005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 30 404 \$ au Centre des femmes Interculturel Claire pour le projet Accompagnement des femmes victimes de violence conjugale dans les démarches policières et judiciaires, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 30 404 \$ au Centre des femmes Interculturel Claire, pour l'année 2021, pour la réalisation du projet "Accompagnement des femmes victimes de violence conjugale dans les démarches policières et judiciaires";

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 07:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216324005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 30 404 \$ au Centre des femmes Interculturel Claire pour le projet Accompagnement des femmes victimes de violence conjugale dans les démarches policières et judiciaires, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal a accordé à Montréal-Nord , pour l'année 2021, une somme ponctuelle de 50 000\$ afin de bonifier des interventions dans la zone RUI-Revitalisation urbaine intégrée (dans le secteur Nord-Est). Un appel de projets sur invitation a été lancé par l'arrondissement, en conformité avec son Cadre de référence -Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif.

La TQMN qui est responsable de la réalisation du programme RUI à Montréal-Nord a proposé, dans le cadre de cet appel de projets, le projet "Accompagnement des femmes victimes de violence conjugale dans les démarches policières et judiciaires" du Centre Interculturel Claire, avec l'appui de la Table femmes Osez au féminin de Montréal-Nord.

Un comité d'analyse local a recommandé ce projet le 3 mai dernier. L'allocation d'une somme non récurrente de 30 404\$ doit être approuvée pour permettre la réalisation de ce projet.

Le résiduel de l'enveloppe de 50 000\$ accordée initialement à Montréal-Nord par le SDIS de la Ville de Montréal pourra faire l'objet d'une autre décision ultérieure, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A.

DESCRIPTION

Le projet a été conçu afin de répondre spécifiquement à un besoin des femmes victimes de violence conjugale : celui d'être informées et accompagnées dans les démarches suivant un dépôt de plainte. En plus d'une approche différenciée selon le genre, une approche intersectorielle a été adoptée (ADS+). En effet, il est ressorti de l'analyse des besoins des femmes victimes de violence conjugale, que ce besoin d'information est particulièrement présent chez les femmes nouvelles immigrantes. Ce projet portera donc une attention particulière à cette population. L'organisme porteur de ce projet, le Centre des femmes interculturel Claire, de par les services qu'il offre et de part la forte proportion de femmes issues de l'immigration le fréquentant, permettra de rejoindre les femmes dans toutes leurs diversités.

JUSTIFICATION

Tel qu'indiqué par le Portrait sur la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et de l'offre de services en la matière, réalisé en mars 2019, l'arrondissement de Montréal-Nord est l'un des plus touchés par la violence conjugale. En 2016-2017, on comptait plus de 7 femmes et filles victimes de violence conjugale pour 1 000 femmes, soit presque deux fois plus que dans la ville de Montréal. Le contexte de la crise sanitaire actuelle exacerbe la problématique, tel qu'illustré notamment par la hausse des féminicides au Québec. Le Portrait sur la violence conjugale indique aussi que les personnes travaillant dans les organismes communautaires nord-montréalais interrogés par Cousineau & al (2019) ont souligné que les victimes ressentent un besoin de recevoir de l'information et d'être accompagnées et soutenues tout au long du processus judiciaire. À l'heure actuelle, ce besoin ne serait pas comblé de façon optimale par les services actuellement disponibles (Cousineau & al, 2019). C'est pourquoi les auteurs du Portrait recommandent de mettre en place des services d'accompagnement tout au long des procédures policières et judiciaires par les organisations qui offrent des services spécialisés en matière de violence conjugale dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Le projet du Centre Interculturel Claire, qui est spécialisé en matière de violence conjugale, permettrait de répondre en partie aux besoins signalés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Le financement ponctuel prévu de 30 404 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Jusqu'en décembre 2021, les femmes victimes de violence conjugale de Montréal-Nord qui fréquentent le Centre Interculturel Claire bénéficient d'un accompagnement dans les démarches policières et judiciaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fait l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et un rapport final est requis pour le 20 Janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 15 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-06-11



Dossier # : 1217549007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 928,38 \$ à l'Association de Place Normandie pour l'achat et l'installation de deux paniers de basketball extérieur.

QUE soit accordée une contribution financière de 928,38 \$ à l'Association de Place Normandie pour l'achat de deux paniers de basketball extérieur;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 928,38 \$ à l'Association de Place Normandie pour l'achat et l'installation de deux paniers de basketball extérieur.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
 - a. Les partenaires de mission complémentaire
 - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés

- a. Les partenaires institutionnels
 - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

L'Association de la Place Normandie a pour mission d'améliorer la qualité de vie des locataires et susciter la participation des membres à la vie communautaire.

L'organisme souhaite faire l'achat et l'installation de paniers de basket-ball extérieur sur le terrain de la Place Normandie et qui seront utilisés majoritairement par les jeunes et habitants de la Place.

JUSTIFICATION

Ce projet ne fait pas partie d'une programmation régulière de l'organisme et ne constitue pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement car :

- a) ne fait pas partie d'un appel de projets;
- b) ne fait pas partie d'une entente de partenariat;
- c) ne fait pas partie d'un financement triennal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais supplémentaires ne seront ajoutés en vertu de l'installation qui sera effectuée bénévolement par l'un des membres du conseil d'administration de l'organisme. La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'installation de paniers de basket-ball aideront fortement :

- a) une pratique active de ce sport populaire;
- b) un meilleur sentiment d'appartenance des résidents;
- c) une vie de communauté plus active;

- d) une diminution de rassemblements non justifiées;
- e) une implication collective plus marquée pour contribuer à la réussite de ce projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'implantation de ces nouvelles structures favoriseront :

- a) une diminution du stress associé à la covid-19 et du risque d'éclosion potentielle;;
- b) une réduction des déplacements des usagers dans les différents parcs de Montréal-Nord;
- c) un sentiment de sécurité accrue;
- c) une augmentation positive de la collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Association de la Place Normandie et l'Office municipale d'habitation de Montréal coordonneront le projet.

Le comité des locataires sera informé des différentes étapes menant à l'aboutissement du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT

Le : 2021-06-15

Conseillère en planification

Directeur

**Dossier # : 1204988001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

Il est recommandé :

QUE considérant le l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 qui peut nécessiter certains ajustements ou adaptations des projets, en cohérence avec la mission de l'organisme afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

QUE soient approuvés les 14 projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 (CA20 10 042).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-06-17 18:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans*.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-01-20 09:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 07:27

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que la Ville et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 et attendu que la Ville reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient, pour la durée de la crise sanitaire, les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 042) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse.

L'entente initiale est modifiée par l'ajout de la clause suivante:

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet; ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la direction de l'Institut Pacifique a informé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) d'un ajustement concernant la date de réalisation de son projet intitulé: *Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans*. Ce projet reçoit un financement triennal (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027.

Initialement la date de réalisation du projet était planifiée sur une base annuelle soit du 3 février au 31 décembre pour les années 2020-2021 et 2022. Or, pour des raisons d'arrimage avec l'année scolaire, l'organisme à changer la date de réalisation de son projet pour la période qui s'étend du 24 août au 14 mai, et ce, pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

À titre d'information, le premier versement (50 % de la subvention) de l'année 2020-2021 a été versé à l'organisme en juillet 2020. Le deuxième (40 %) versement sera versé à la fin février 2021 et le troisième versement (10 %) à la mi-mai 2021 suite au dépôt et à l'analyse, par la division du développement social, du rapport complet de l'année 2020-2021.

Après analyse de la demande, les arguments présentés à la DCSLDS par la direction de l'organisme ont été jugés recevables. Ceux-ci ont également été approuvés par le comité des élu.es et de la haute direction. Le présent sommaire décisionnel vise à proposer au conseil d'arrondissement d'approuver le projet d'addenda à la convention triennale de l'institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude FOURNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marie-Claude FOURNIER, 18 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a octroyé un financement triennal (2020-2023) à 20 projets en lien avec le Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Des conventions triennales ont été signées au printemps 2020 avec les organismes et prévoyaient les versements des subventions pour toute la durée de l'entente. Or, les deuxièmes versements qui représentent 40 % de la subvention sont actuellement prévus à la fin octobre, soit après 10 mois de réalisation des projets. Par souci de bonne gestion financière, ces versements devraient être versés après la mi-étape.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 042) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse. Les organismes visés sont Entre Parents de Montréal-Nord et la Coopérative de solidarité multisports plus. Les ententes initiales sont modifiées de la façon suivante : **La date des 2^e versements est devancée du 20 octobre au 31 août de l'année 2021 et de l'année 2022.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à

soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M \$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement. Celui-ci permettra à l'administration municipale :

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service;
 - d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
 - de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
 - d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement :

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3 %) qu'à Montréal (21,4 %) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6 %). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5 % des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24 %) que pour la ville de Montréal (11 %) et l'agglomération (11 %). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, **20** ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Pour ce sommaire décisionnel, 14 projets sur les 20 recommandés font l'objet d'une demande de subvention.

L'arrondissement s'engage à financer ces 14 projets sur une période de 3 ans (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023) sous réserve de la disponibilité des fonds pour les années 2021-2022 et 2022-2023 et sous réserve des résultats obtenus pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une contribution financière pour l'année 2020 totalisant la somme **504 321,21 \$** aux organismes mentionnés à l'objet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Montréal

CG19 0325 du 20 juin 2019 - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.

CG18 0440 du 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de

Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 du 21 juin 2018- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018.

CG17 0195 du 18 mai 2017- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Arrondissement de Montréal-Nord

CA19 10 550 du 18 décembre 2019 - Accorder une contribution financière totale de 44 979 \$, soit 6 250 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 15 200 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 14 229 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet « Voie d'accès », 9 300 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et financé par le budget 2020 de l'arrondissement, pour une période de transition du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 156 du 8 avril 2019 - Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants : 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité Jeunesse.

CA19 10 042 du 18 février 2019 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de

Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA18 10 118 du 9 avril 2018 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail», 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été», 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur», 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide», 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant», 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin», 27 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité», 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado», 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire», 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet Médiation culturelle, 12 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturelle pour le projet «Travail de proximité» et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes. Ces sommes proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la Solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine- TANDEM.

CA18 10 122 du 9 avril 2018- Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants: 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans», 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville).

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale

Titre du projet : Aspirants-animateurs

Brève description du projet : Ce projet vise à permettre à un groupe de jeunes âgés de 15 à 24 ans d'acquies les compétences nécessaires à leur croissance personnelle, sociale, scolaire et professionnelle grâce à un apprentissage centré sur le métier d'animateur.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2013-2018 : les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat .

Ce projet en est à sa quatorzième (14) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 40 000 \$

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale
Titre du projet : Travail alternatif à la journée (TAPAJ)

Brève description du projet : TAPAJ est un projet d'insertion spécifique permettant aux jeunes en situation de précarité économique et d'exclusion, d'être rémunérés en fin de journée pour une tâche qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée. Un soutien psychologique et un accompagnement dans les démarches de réinsertion sociale et économique sont assurés pour chacun des participants. Ce projet se veut un outil en appui aux jeunes dans leur démarche de réinsertion. Il offre une expérience de pré-employabilité, leur permet de découvrir leurs habiletés et favorise

Ce projet s'inscrit dans les axes 2 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunes : Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat et enrichir le vivre ensemble. Ce projet en est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 40 000 \$

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale
Titre du projet : Milieu de vie (nouveau projet)

Brève description du projet : Milieu de vie est un projet d'insertion sociale basé sur des techniques psychosociales et des principes de développement de la capacité d'agir des jeunes de Montréal-Nord jugés à risque (ni aux études, ni en emploi et qui traînent régulièrement au parc Saint-Louis en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en proie avec des problématiques de délinquance, et sont exposés à des facteurs de risque. Le projet vise la mise en place d'un comité de jeunes chargé de la programmation annuelle d'activités en faveur de tout le groupe. L'organisme offre des ateliers de débats et d'échanges sur diverses problématiques en lien avec le pouvoir d'agir, de structurer pour donner aux jeunes l'opportunité de prendre des initiatives et de gérer les conflits. Le projet inclut également du team-building ainsi que des activités sportives et des sorties culturelles.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord 2017-2027 intitulé : Investir dans les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat. Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 25 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir
Titre du projet : Ma première expérience de travail

Brève description du projet : Destiné aux adolescent-es de 13-14 ans, le projet vise à offrir un milieu de travail afin de permettre à plus de soixante-dix (70) jeunes de Montréal-Nord d'acquiescer les aptitudes nécessaires à l'insertion en emploi et au marché du travail. Ces adolescent-es auront un stage dans trois volets différents soit : l'animation de camp de jour, l'agriculture urbaine et la sensibilisation (à la clientèle). Une rotation des jeunes est prévue en cours de projet afin de leur permettre d'acquiescer les volets d'acquisition de compétences durant l'été.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 : Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat. Ce projet en est à sa dixième (10) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 85 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir

Titre du projet : École culinaire Les petits chefs (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir aux enfants et adolescentes de Montréal (vendredi et samedi), des ateliers de cuisine (préparation des repas). Ces ateliers ont pour objectifs la persévérance scolaire (lire et compter grâce à la préparation des recettes), la sensibilisation à l'environnement (compostage et recyclage) et le développement de compétences personnelles et sociales. À la fin de la session, les jeunes participent à une cérémonie de remise de la soeur Angèle. Ils reçoivent un trousseau de base pour cuisiner, incluant un livre de recette. répartis selon l'âge dans les groupes suivants:

- Marmitons: les enfants du primaires
- Les grandes casseroles: les pré-adolescents
- Les toques: les adolescents

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé "Persévérance scolaire et la réussite éducative".

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 15 015 \$

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Titre du projet : Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (no

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir de septembre à mai et durant la période estivale de l'Institut Pacifique, une série d'activités éducatives gratuites (sport, art plastique, cuisine) aux enfants âgés entre 5 à 12 ans qui fréquentent les écoles primaires de Montréal-Nord René-Gué. Ces activités offertes aux enfants par l'Institut Pacifique vise une perspective de prévention et de protection. Elles visent aussi le vivre ensemble par le développement de compétences sociales de différents milieux culturels.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord 2017-2027 intitulé "Vivre ensemble". Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 32 763, 52 \$

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant : 10 \$

Montant de la contribution de l'arrondissement dans le cadre du budget Priorité Jeunesse : 10 \$

Total: 43 093 \$

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Titre du projet : Temps libre été

Brève description du projet : L'Institut Pacifique propose aux jeunes de 5 à 12 ans, durant la période estivale, différentes activités culturelles, ludiques et sportives, libres et encadrées dans les parcs des secteurs de l'arrondissement de Montréal-Nord aux enfants laissés seuls et sans supervision. Ce projet vise à promouvoir un mode de vie sain et sécuritaire où ils peuvent se divertir tout en renforçant leurs habiletés sociales par le biais de l'activité *le pacifique*.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé "Vivre ensemble".

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 20 844, 21 \$

Nom de l'organisme : La musique aux enfants

Titre du projet : La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet La musique aux enfants est une initiative d'éducation maestro Kent Nagano à la suite d'un concert offert par l'Orchestre symphonique de Montréal (C Montréal-Nord à la suite des événements tragiques de 2008 (émeutes et décès du jeunes Villar inauguré en 2016 et est offert depuis aux élèves de l'école primaire Saint-Rémi. Le budget permettra de compléter un montage financier de plusieurs bailleurs de fonds (ex.: BINAM, Fonds Coutu) et d'offrir le projet tous les enfants de l'école Saint-Rémi y compris son annexe (plus de

Ce projet s'inscrit dans les axes 1 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeune Favoriser la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative et Enrichir le vivre en Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

L'organisme a reçu en janvier 2020 une subvention de 99 300 \$ du BINAM pour ce projet.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 25 718 \$

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant : 36 500 \$

Total: 62 500 \$

Nom de l'organisme : Coopérative de solidarité multisports plus

Titre du projet : Certification et engagements jeunesse

Brève description du projet : Ce projet a pour but d'offrir des formations qualifiantes et d'aider les jeunes de 12 à 17 ans dans leur développement de compétences personnelles et professionnelles afin de favoriser l'acquisition de l'expérience dans différents domaines : animation, entraîneuse et entraîneur sportif. Une activité particulière est portée pour soutenir les parents dans l'accompagnement de leur jeune : atelier saines habitudes de vie (alimentation, habillement, etc.), distribution de fiches aide-mémoire, ateliers pour les parents d'enfants ayant des besoins particuliers, remise des certifications en présence des parents.

Ce projet s'inscrit dans les axes 1 et 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeune Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 18 867, 27 \$

Montant de la contribution de l'arrondissement dans le cadre du budget Priorité Jeune : 14 796, 33 \$

Total en 2020: 33 663 \$

Nom de l'organisme : Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord

Titre du projet : Psychomotricité

Brève description du projet : Le projet consiste à dépister dès le très jeune âge les enfants présentant des problématiques de psychomotricité et à intervenir auprès d'eux et de leurs parents afin de favoriser leur scolarisation. Il s'agit d'offrir des ateliers de psychomotricité dans toutes les écoles primaires : des ateliers de psychomotricité pour les enfants de 4 à 5 ans (volet 1), des ateliers de stimulation parent-enfant (1 à 4 ans) à l'extérieur (volet 2) et des interventions à domicile auprès des enfants nécessitant un suivi et un accompagnement. Les activités visent le développement moteur, la communication, le développement des aptitudes et la confiance en soi.

à la lecture ainsi que l'enrichissement de la relation parent-enfant. La psychomotricienne est responsable de la préparation, de la promotion et de l'animation des ateliers. Elle est aussi responsable de la passerelle pour connaître le niveau de développement des enfants, soutenir les enfants ayant davantage de besoins de stimulation et constater leur évolution. Tout au long du projet, des ateliers et capsules de sensibilisation à la stimulation et de l'éveil à la lecture seront offerts aux parents.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 41 769 \$

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Titre du projet : Mentorat pour la réussite scolaire

Brève description du projet : Effectuant un travail de proximité au quotidien avec la jeunesse Montréal-Nord, les intervenants d'Un itinéraire pour tous ont constaté plusieurs situations problématiques chez les jeunes, dont celle de la pauvreté et de l'exclusion sociale. De cette problématique découle un problème multiple (social, scolaire, familial, etc.). Parmi ces décrochages multiples, l'organisme constate que cela frappe durement les jeunes issus des milieux défavorisés et ceux-ci éprouvent plus de difficultés scolaires et donc à intégrer le marché du travail. L'aide aux devoirs combinée avec une approche globale s'est avérée un moyen efficace pour lutter contre le décrochage scolaire et pour favoriser la réussite.

Ce projet a comme objectif d'offrir un soutien aux jeunes âgés de 13 à 17 ans au niveau de la réussite scolaire. À cette fin, UIPT met à leur disposition une salle d'étude à la Maison culturelle et communautaire encadrée par une animatrice jeunesse.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2011 intitulé la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa septième (7) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 38 000 \$

Nom de l'organisme : Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord

Titre du projet : Place à l'entraide

Brève description du projet : Ce projet consiste à promouvoir l'engagement social des adolescents au HLM Place Normandie et des environs. Il s'inscrit dans le respect des activités déjà mises en place à Place Normandie et par les différents partenaires intervenant dans le milieu. En fonction des besoins exprimés par les résidents, il s'agit de valoriser l'entraide comme une démarche de participation active. En s'engageant bénévolement, les adolescents et adultes de Place Normandie augmentent leurs compétences sociales et ces dernières sont renforcées et valorisées aux yeux de la communauté.

Déployé à la Place Normandie depuis octobre 2012, le projet Place à l'entraide contribue au développement de l'entraide, de reconnaissance de l'engagement bénévole et de loisir, en adéquation avec les besoins des citoyens et les organisations intervenant dans le milieu.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2011 intitulé vivre ensemble.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 35 600 \$

Nom de l'organisme : Entre-Parents de Montréal-Nord

Titre du projet : Mon samedi y'a pas de parents (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir des ateliers ludiques qui permettent 12 ans de consolider différents apprentissages scolaires dont la lecture, la compréhension, com s'organiser, faire preuve de créativité dans un contexte amusant et stimulant qui incite à la déc l'organisme souhaite développer et consolider les habiletés en lecture et en écriture des jeunes leurs familles en collaboration étroite avec le milieu scolaire.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017 maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 13 837 \$

Nom de l'organisme : YMCA du Québec

Titre du projet : Alternative à la suspension

Brève description du projet : Le projet du YMCA Alternative Suspension est une ressource q élèves à risque de décrochage scolaire, qui, pour diverses raisons se retrouvent temporairement secondaire. Les raisons des suspensions sont nombreuses et variées (violence physique ou verbal absentéisme, vol, apathie ou manque de motivation, toxicomanie, et autres problématiques rel études ont démontré les liens entre suspensions répétitives, décrochage scolaire et entrée en c âgés de 12 à 17 ans. Le projet intervient directement auprès de jeunes ciblés vivant des problé et/ou comportementales. Par le biais de rencontres individuelles, d'ateliers de groupe axés sur active basée sur le non-jugement, le projet travaille en amont des problématiques reliées au de améliorant la sécurité collective

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intit la persévérances scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa cinquième (5) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 10 000 \$

JUSTIFICATION

- **Les problématiques visées par ces projets sont :** la pauvreté sociale et matérielle et ses impacts sur la qualité de vie des jeunes et des familles : l'exclusion sociale, le décrochage scolaire et social, les habitudes de vie néfastes à l'épanouissement, l'accessibilité à des services ou à des alternatives de vie, le développement de la maturité scolaire, la décrochage scolaire, l'accessibilité à l'emploi.

- **Les priorités d'intervention ciblées par ces projets sont :** l'insertion sociale et économique des clientèles à risque, notamment des jeunes adultes, le développement des compétences génériques (savoir, savoir faire et savoir être), le développement de compétences en employabilité pour favoriser l'intégration au marché du travail des jeunes adultes et des adolescents, le vivre ensemble, l'accessibilité de l'offre de services en culture, sports et loisirs, l'accompagnement des parents pour faciliter le passage de l'adolescence à l'âge adulte, le développement de «l'empowerment» et l'engagement social et civique, le développement de la psychomotricité chez les jeunes enfants (maturité scolaire), la persévérance scolaire et la réussite éducative.
- Ces projets feront l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de la DCSLDS (reddition de comptes) et ajustés si requis avant la fin de chaque année du financement. Les retombées de ces projets (effets) à moyen et long terme seront également évaluées par la DCSLDS dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. L'arrondissement tient à assurer des interventions structurantes qui génèrent des résultats positifs chez les populations ciblées.

le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

La responsable de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal confirme que les projets inscrits dans le dossier respectent les normes et critères de la Politique de l'enfant 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement recommandé pour les 14 projets ci-haut mentionnés est pour une période de 3 sont conditionnels aux conditions suivantes (voir détails dans les projets de conventions) :

2020-2021

- La conformité des dossier dans les 45 jours suivants l'adoption des projets par le conseil

2021-2022

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2020-2021

2022-2023

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2021-2022

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

La somme de **442 414 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cour

Organisme	Projet	Sou
		2017
Centre des jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	35 000
Centre des jeunes l'EScale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	0
Centre des jeunes l'Escale	Milieu de vie	0
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	75 000
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	0
Institut Pacifique	Activités éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	0
Institut Pacifique	Temps libre été	0
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	25 000
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord	0
Coopérative de solidarité multisports plus	Certification et engagement jeunesse	0
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	30 000
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 000
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	0
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	0

Année 2020-2021:

Les contributions budgétaires totalisant 504 321,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2020
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	33 663,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$
		504 321,21 \$

Année 2021-2022

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2 l'arrondissement pour l'année 2021-2022.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2021.

Les contributions budgétaires totalisant 513 621,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	42 963,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$
		513 621,21 \$

Année 2022-2023

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2 l'arrondissement pour l'année 2022-2023.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2022.

Les contributions budgétaires totalisant 513 621,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	42 963,00 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$
		513 621,21 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce(s) projet(s) s'inscrit(vent) dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Ils agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permettent d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 27 février 2020
Daniel BUSSIÈRES, 26 février 2020
Louise-Michel LAURENCE, 26 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-02-12



Dossier # : 1204988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans » et à la Fondation de la Visite pour le projet « Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain ».

Il est recommandé :

QUE considérant le l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 qui peut nécessiter certains ajustements ou adaptations des projets, en cohérence avec la mission de l'organisme afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

QUE soient approuvés les 2 projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 (CA20 10 045).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-06-17 18:21

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Fondation de la Visite pour le projet Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain et Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Accès 0-5 ans.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Fondation de la Visite pour le projet Prendre un enfant pas la main pour l'emmener vers demain et Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Accès 0-5 ans.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 07:22

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans » et à la Fondation de la Visite pour le projet « Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain ».

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que la Ville et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 et attendu que la Ville reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient, pour la durée de la crise sanitaire, les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 045) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse.

L'entente initiale est modifiée par l'ajout de la clause suivante:

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet; ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Fondation de la Visite pour le projet Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain et Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Accès 0-5 ans.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a octroyé un financement triennal (2020-2023) à 20 projets en lien avec le Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Des conventions triennales ont été signées au printemps 2020 avec les organismes et prévoyaient les versements des subventions pour toute la durée de l'entente. Or, les deuxièmes versements qui représentent 40 % de la subvention sont actuellement prévus à la fin octobre, soit après 10 mois de réalisation des projets. Par souci de bonne gestion financière, ces versements devraient être versés après la mi-étape.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 045) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse. Les organismes visés sont Entre Parents de Montréal-Nord et la Fondation de la Visite. Les ententes initiales sont modifiées de la façon suivante : **La date des 2^e versements est devancée du 20 octobre au 31 août de l'année 2021 et de l'année 2022.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 318 674,56 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 96 091,52 \$, se répartie aux organismes suivants : soit 59 468 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans » et 36 623,52 \$ à la Fondation de la Visite pour le projet « Prendre un enfant par la main pour l'emmenner vers demain », dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et du budget de l'arrondissement de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Politique de l'enfant

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole. En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en oeuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale. Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

Nouveau cadre de référence et appel de projets

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement. Celui-ci permettra à l'administration municipale:

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service ;
- d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
- de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
- d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement:

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48 % des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3 %) qu'à Montréal (21,4 %) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6 %). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5 % des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24 %) que pour la ville de Montréal (11 %) et l'agglomération (11 %). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets, soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord

ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, **20** ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Pour ce sommaire décisionnel, 2 projets sur les 20 recommandés font l'objet d'une demande de subvention.

L'arrondissement s'engage à financer ces 2 projets sur une période de 3 ans (2020, 2021, 2022) sous réserve de la disponibilité des fonds pour les années 2021 et 2022 et sous réserve des résultats obtenus pour les années 2020 et 2021.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une contribution financière pour l'année 2020 totalisant la somme **96 091,52 \$** aux organismes mentionnés à l'objet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Montréal

CE19 0419 du 13 mars 2019 - Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs.

CM17 0166 du 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CM16 0785 du 20 juin 2016- Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

Arrondissement de Montréal-Nord

CA19 10 550 du 18 décembre 2019 - Accorder une contribution financière totale de 44 979 \$, soit 6 250 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 15 200 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 14 229 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet « Voie d'accès », 9 300 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et financé par le budget 2020 de l'arrondissement, pour une période de transition du 1er janvier au 31 mars 2021 et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 156 du 8 avril 2019 - Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants : 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » et approuver les projets de

convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité Jeunesse.

CA18 10 122 du 9 avril 2018- Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants: 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans», 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville).

CA17 10 209 du 5 juin 2017- Accorder une contribution financière totale de 135 258 \$ aux organismes suivants: 60 058 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord », 22 000 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Temps libre été 2017 », 17 200 \$ à l'organisme Productions Qu'en dit Raton? pour le projet « Médiation culturelle en théâtre » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Entre Parents de Montréal-Nord

Titre du projet: Accès 0-5 ans

Brève description du projet:

Favoriser le développement global des tout-petits en renforçant les habiletés parentales et le lien enfant.. Le projet touchera également d'autres dimensions, telles que l'éveil à la lecture et à l'é du langage, la psychomotricité et les saines habitudes de vie.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa quatrième année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant: 50 000 \$
Montant de la contribution recommandé dans le cadre du budget d'arrondissement: 50 000 \$

Nom de l'organisme : Fondation de la Visite

Titre du projet : Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain (Nouveau projet)

Brève description du projet:

Accompagner 45 familles immigrantes vivant dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour soutenir leur grossesse et après la naissance de l'enfant, briser l'isolement des parents et celui de leurs enfants, leur inclusion dans la société québécoise afin de permettre aux enfants d'évoluer dans les meilleures conditions.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

- **Les problématiques visées par ces projets sont :** la pauvreté sociale et matérielle et ses impacts sur la qualité de vie des jeunes et des familles : l'isolement et l'exclusion sociale, les habitudes de vie néfastes à l'épanouissement, l'accessibilité à des services ou à des alternatives de vie, le développement de la maturité scolaire.
- Les projets proposés respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement dans le cadre de son nouveau Cadre de références Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif et du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027.
- La nature des projets proposés et les investissements qui s'y rattachent correspondent aux orientations et aux objectifs de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.
- Ces projets feront l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de la DCSLDS (reddition de comptes) et ajustés si requis avant la fin de chaque année du financement. Les retombées de ces projets (effets) à moyen et long terme seront également évaluées par la DCSLDS dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. L'arrondissement tient à assurer des interventions structurantes qui génèrent des résultats positifs chez les populations ciblées.

La responsable de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal confirme que les projets inscrits dans le dossier respectent les normes et critères de la Politique de l'enfant 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement recommandé pour les 2 projets ci-haut mentionnés est pour une période de 3 ans (2020, 2021, 2022). Les versements sont conditionnels aux conditions suivantes (voir détails dans les projets de conventions):

2020:

- La conformité des dossier dans les 45 jours suivants l'adoption des projets par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020.

2021:

- Sous réserve de la disponibilité des fonds du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant et des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2020

2022:

- Sous réserve de la disponibilité des fonds du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant et des fonds de l'arrondissement.
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2021

Année 2020

La somme nécessaire à ce dossier, pour l'année 2020, soit **96 091,52 \$**, sera financée comme suit: une somme de 86 623.52 \$ par le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant et une somme de 9 468 \$ par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Entre Parents de Montréal-Nord	Accès 0-5 ans	40 058\$ (Politique enfant) 20 000 \$ (Priorité Jeunesse)	60 863 \$ (Politique enfant) 7 914 \$ (MTESS/Ville)	60 863 \$ (Politique enfant) 7 914 \$ (MTESS/Ville)	59 468 \$	64 %
Fondation de la Visite	Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain	0 \$	0 \$	0 \$	36 623,52 \$	73 %

La répartition de la somme nécessaire pour l'année 2020 se résume comme suit:

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2020	Politique de l'enfant	Budget d'arrondissement Priorité Jeunesse
Entre-Parents de Montréal-Nord	Accès 0-5 ans	59 468 \$	50 000 \$	9 468 \$
Fondation de la Visite	Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain	36 623, 52 \$ \$	36 623, 52 \$	0 \$

Année 2021

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2020 et selon la disponibilité des fonds du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant et des fonds de l'arrondissement pour l'année 2021.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2021.

La contribution financière de l'année 2021 au montant de 111 291,52 \$ sera financée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant et au

budget de l'arrondissement et se répartie comme suit;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2021	Politique de l'enfant	Budget d'arrondissement Priorité Jeunesse
Entre Parents de Montréal-Nord	Accès 0-5 ans	74 668 \$	50 000 \$	24 668 \$
Fondation de la Visite	Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain	36 623,52 \$	36 623,52 \$	0 \$

Année 2022

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2021 et selon la disponibilité des fonds du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant de l'arrondissement pour l'année 2022. Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2022.

La contribution financière de l'année 2022 au montant de 111 291,52 \$ sera financée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant et au budget de l'arrondissement et se répartie comme suit;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2022	Politique de l'enfant	Budget d'arrondissement Priorité Jeunesse
Entre Parents de Montréal-Nord	Accès 0-5 ans	74 668 \$	50 000 \$	24 668 \$
Fondation de la Visite	Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain	36 623,52 \$	36 623,52 \$	0 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse 2017-2027. Ils agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permettent d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel BUSSIÈRES, 26 février 2020
Louise-Michel LAURENCE, 26 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-02-12



Dossier # : 1204988003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet « Pairs aidants », à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », à Nos jeunes à coeur pour le projet « Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball » et à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la TCJMN.

Il est recommandé:

QUE considérant le l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 qui peut nécessiter certains ajustements ou adaptations des projets, en cohérence avec la mission de l'organisme afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

QUE soient approuvés les 4 projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 (CA20 10 043).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-06-17 18:17

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec Nos jeunes à coeur pour le projet Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball, Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Comprendre mon ado et la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la concertation.

Il est recommandé:

QUE soient approuvés les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec Nos jeunes à coeur pour le projet Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball, Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Comprendre mon ado et la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la concertation.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 16:52

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204988003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet « Pairs aidants », à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », à Nos jeunes à coeur pour le projet « Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball » et à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la TCJMN.

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant que la Ville et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 et attendu que la Ville reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient, pour la durée de la crise sanitaire, les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 043) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse.

L'entente initiale est modifiée par l'ajout de la clause suivante:

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet; ».

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec Nos jeunes à coeur pour le projet Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball, Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Comprendre mon ado et la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la concertation.

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

L'arrondissement de Montréal-Nord a octroyé un financement triennal (2020-2023) à 20 projets en lien avec le Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Des conventions triennales ont été signées au printemps 2020 avec les organismes et prévoyaient les versements des subventions pour toute la durée de l'entente. Or, les deuxièmes versements qui représentent 40 % de la subvention sont actuellement prévus à la fin octobre, soit après 10 mois de réalisation des projets. Par souci de bonne gestion financière, ces versements devraient être versés après la mi-étape.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 043) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse. Les organismes visés sont Entre Parents de Montréal-Nord, Nos jeunes à coeur, Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord. Les ententes initiales sont modifiées de la façon suivante : **La date des 2^e versements est devancée du 20 octobre au 31 août de l'année 2021 et de l'année 2022;**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 438 704,81\$ pour les années 2020, 2021 et 2022, et dont la contribution de l'année 2020, au montant de 134 068,27\$ se répartie aux organismes suivants : 40 000 \$ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet « Pairs aidants », 28 750 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 40 318,27 \$ à Nos jeunes à coeur pour le projet « Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball » et 25 000 \$ à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour la coordination de la TCJMN, dans le cadre d'un budget d'arrondissement dédié à Priorité-Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le printemps 2016, la communauté de Montréal-Nord, aidée de partenaires externes, s'est mobilisée pour soutenir, de façon exceptionnelle et concertée, le développement positif des jeunes à toutes les étapes de leur vie. Cette démarche se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. Lors des rencontres, les participantes et les participants ont procédé à une lecture commune de la situation des jeunes de Montréal-Nord et identifié les divers leviers susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, principalement lors des étapes de transition ou de rupture dans leur cheminement académique, social et personnel. Rendu public le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, échelonné sur dix ans, a pour objectif de produire des changements significatifs des conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement. Celui-ci permettra à l'administration municipale:

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service ;
- d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
- de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes

partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
· d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;

- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement:

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3%) qu'à Montréal (21,4%) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6%). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5% des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24%) que pour la ville de Montréal (11%) et l'agglomération (11%). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, **20** ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Pour ce sommaire décisionnel, 4 projets sur les 20 recommandés font l'objet d'une demande de subvention.

L'arrondissement s'engage à financer ces 4 projets sur une période de 3 ans (2020, 2021, 2022) sous réserve de la disponibilité des fonds pour les années 2021 et 2022 et sous réserve des résultats obtenus pour les années 2020 et 2021. Parmi ces 4 projets, 3 sont issus de l'appel de projets Priorité Jeunesse et 1 seul fait l'objet d'une reconduction annuelle, il s'agit du projet Soutien à la coordination de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une

contribution financière pour l'année 2020 totalisant la somme **134 068,27 \$** aux organismes mentionnés à l'objet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 550 du 18 décembre 2019 - Accorder une contribution financière totale de 44 979 \$, soit 6 250 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 15 200 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 14 229 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet « Voie d'accès », 9 300 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et financé par le budget 2020 de l'arrondissement, pour une période de transition du 1er janvier au 31 mars 2020 et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 047 du 18 février 2019 - Accorder une contribution financière de 25 000 \$, pour l'année 2019, à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord et reconduire le projet « Soutien à la Table de concertation jeunesse » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA19 10 043 du 18 février 2019 - Accorder une contribution financière totale de 138 000 \$, pour l'année 2019, et reconduire les projets dédiés à Priorité jeunesse 2017-2027 suivants : 55 000 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet « Redémarre ta vie en 10 semaines », 48 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet « Programme Pairs aidants », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA19 10 042 du 18 février 2019 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA18 10 118 du 9 avril 2018 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail», 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été», 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur», 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide», 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le

projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant», 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin», 27 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité», 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado», 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire», 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet Médiation culturelle, 12 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturelle pour le projet «Travail de proximité» et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes. Ces sommes proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la Solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine- TANDEM.

CA18 10 120 du 9 avril 2018- Accorder, pour l'année 2018, une contribution financière totale de 138 000 \$ et reconduire les projets dédiés à Priorité jeunesse 2017-2027 suivants : 55 000 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet Redémarre ta vie en 10 semaines», 48 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet «Programme Pairs aidants», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA18 10 277 du 26 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 25 000 \$, pour l'année 2018, à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord pour le projet «Soutien à la Table de concertation jeunesse» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 330 du 14 août 2017 - Accorder une contribution financière totale de 81 414 \$ provenant du budget de l'arrondissement de Montréal-Nord dédié à Priorité jeunesse 2017 aux organismes suivants : 27 191 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet « Redémarre ta vie en 10 semaines », 24 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet « Programme Pairs aidants », 20 223 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) » et 10 000 \$ au groupe Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord

Titre du projet: Pairs aidants

Brève description du projet: Ce projet vise à favoriser une transition réussie du primaire aux plus vulnérables et à soutenir la persévérance des jeunes pairs aidants dont le sentiment d'accomplissement à leur rôle d'aidant permet de renforcer leur estime, leur motivation et leur engagement. Dans l'école secondaire Calixa-Lavallée, et nouvellement déployé à l'école Henri-Bourassa grâce au soutien de l'arrondissement, ce projet agit sur certains déterminants favorables à la persévérance scolaire, des facteurs de protection au décrochage scolaire par l'entremise des pairs. C'est donc une soixantaine de bénévoles qui apporte leur soutien à l'intégration de plus de 400 élèves ciblés vivant la transition secondaire. Les activités sont donc développées par des adolescents, pour des adolescents ciblés par des critères tels que : difficultés d'adaptation, victimes d'intimidation et d'isolement, anxiété, difficultés d'apprentissage, nouveaux arrivants, etc. Les pairs aidants et les élèves se retrouvent tous les jours dans un local qui leur est réservé. Les pairs aidants animent des formations sur divers thèmes : études, accompagnement vers les ressources de l'école et du quartier, planification d'activités, valorisation, etc. L'organisme est convaincu que leur modèle d'intervention est une formule innovante pour favoriser un cycle de résilience en permettant aux jeunes aidés de devenir des aidants.

Ce projet s'inscrit dans les 3 axes du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative, Développer les talents entrepreneuriaux et Enrichir le vivre ensemble. Ce projet est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente: 40 000\$

Projet issu de l'appel de projet Priorité Jeunesse

Nom de l'organisme: Entre Parents de Montréal-Nord

Titre du projet : Comprendre mon ado

Brève description du projet: Implanté à Montréal-Nord depuis 2011, ce projet vise à soutenir en actualisant leurs connaissances face aux réalités des préadolescent.es (10-12 ans) et des adolescents par l'animation de soupers-conférences (2 sessions de 10 soupers-conférences pour le volet famille et 2 sessions de 10 soupers-conférences pour les pères). Cette formule met l'accent sur le partage entre familles de leurs préoccupations. La période de l'adolescence étant une période trouble pour les jeunes vivants bouleversements, mais aussi pour les parents qui doivent comprendre et s'adapter à ces changements. Les adolescents et aillant très peu de ressources du quartier qui s'adresse directement aux parents, l'organisme estime que le projet Comprendre mon ado! est encore très pertinent en 2020. Montréal-Nord souhaite également prendre un temps de recul pour documenter l'implantation de leur projet et ses défis, ainsi que les attentes des parents.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2019-2022 Favoriser le vivre ensemble. Ce projet est à sa onzième (11) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente: 28 750 \$

Projet issu de l'appel de projet Priorité Jeunesse

Nom de l'organisme: Nos jeunes à coeur

Titre du projet : Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/Football/Flagfootball

Brève description du projet: Ce nouveau projet vise à utiliser le sport afin de permettre aux jeunes de se diriger vers des études dans des domaines ayant une forte demande. Ce projet vise à offrir l'accompagnement et le développement des jeunes de 18 à 24 ans qui désirent pratiquer le sport (basketball, football, flagfootball) s'il ne choisit pas ou ne se qualifie pas pour aller au Cégep. Le projet correspond à celui qui est fourni aux étudiants athlètes du niveau collégial et universitaire suivi par un coordonnateur ou coordonnatrice et par un travailleur ou travailleuse sociale à qui ils comptent sur leurs activités journalières. Les jeunes seront admissibles à ce projet s'ils ont une lettre de recommandation d'un établissement scolaire, de participation à un programme gouvernemental ou communautaire post-secondaire et est sur le marché du travail ou en recherche d'emploi. Ce projet émane du projet de soutien et d'accompagnement des jeunes après leurs études secondaires. Autrement dit, le projet vise à offrir l'accompagnement et le développement des jeunes de décrocher un diplôme post-secondaire, de se diriger vers le sport afin de permettre aux jeunes de décrocher un diplôme post-secondaire, de se diriger vers le sport en fonction de leurs intérêts et aptitudes et de contribuer à sa communauté par son implication civique.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative et Enrichir le vivre ensemble. Ce projet est à sa première (1) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente: 40 318,27 \$

Projet issu de l'appel de projets Priorité Jeunesse

Nom de l'organisme: Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord

Titre du projet: Coordination TCJMN

Brève description du projet: Ce projet vise à permettre à la Table de concertation jeunesse son rôle de leadership auprès des jeunes en ayant un poste permanent de coordination.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Ce projet est à sa qu: financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente: 25 000 \$

Ce projet n'est pas issu de l'appel de projet Priorité Jeunesse, il fait l'objet d'une reconduction :

JUSTIFICATION

Le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse vise à renverser les indicateurs de pauvreté et à mettre en œuvre des changements positifs structurants et durables dans la vie des jeunes de Montréal-Nord.

- **Les problématiques visées par ces projets sont :** la pauvreté sociale et matérielle et ses impacts sur la qualité de vie des jeunes et des familles : l'isolement et l'exclusion sociale, le décrochage scolaire et social, les habitudes de vie néfastes à l'épanouissement, l'accessibilité à des services ou à des alternatives de vie.
- **Les priorités d'intervention ciblées par ces projets sont :** le développement des compétences génériques (savoir, savoir faire et savoir être), le , le vivre ensemble, l'accessibilité de l'offre de services en culture, sports et loisirs, le développement de saines habitudes de vie, l'accompagnement des parents pour faciliter le passage de l'adolescence à l'âge adulte, le développement de «l'empowerment» et l'engagement social et civique, la persévérance scolaire, le soutien aux tables de concertation sectorielles.
- Les projets proposés respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement dans le cadre de son nouveau Cadre de références Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif et du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027.
- Ces projets soutenus par l'arrondissement de Montréal-Nord seront suivis et évalués au cours de l'année par la DCSDLDS et ajustés si requis. L'arrondissement tient à assurer des interventions structurantes qui génèrent des résultats positifs chez les jeunes de 0 à 29 ans. Les retombées de ces projets à moyen et long terme seront également évaluées dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement recommandé pour les 4 projets ci-haut mentionnées est pour une période de 3 ans (2020, 2021, 2022). Les versements sont conditionnels aux conditions suivantes (voir déta dans les projets de conventions):

2020

- La conformité des dossier dans les 45 jours suivants l'adoption des projets par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020. Cette précision s'adresse aux 3 projets issus de l'appel de

projet Priorité Jeunesse.

2021

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2020

2022

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement.
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2021

La somme nécessaire à ce dossier, soit **134 068,27 \$**, est prévue au budget de l'arrondissement pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Sout au projet global
		2017	2018	2019		
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Pairs aidants	24 000 \$ (Priorité jeunesse)	48 000 \$ (Priorité jeunesse)	48 000 \$ (Priorité Jeunesse)	40 000 \$	36.83
Entre Parents de Montréal-Nord	Comprendre mon ado	25 000 \$ (MTESS/Ville)	25 000 \$ (MTESS/Ville)	25 000 \$ (MTESS/Ville)	28 750 \$	58.26
Nos jeunes à coeur	Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball	0 \$	0 \$	0 \$	40 318,27 \$	5.29
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord	Coordination	24 414 \$ (MTESS/Ville) 586 \$ (Priorité jeunesse)	25 000 \$ (Priorité Jeunesse)	25 000 \$ (Priorité Jeunesse)	25 000 \$	100

Année 2021

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2020 et selon la disponibilité des fonds de l'arrondissement pour l'année 2021.

La contribution financière de l'année 2021 au montant de 134 068, 27 \$ sera financée par un budget de l'arrondissement se répartie comme suit:

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2021.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2021	Budget d'arrondissement Priorité Jeunes
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Pairs aidants	52 000 \$	52 00
Entre Parents de Montréal-Nord	Comprendre mon ado	35 000 \$	35 00
Nos jeunes à coeur	Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball	40 318,27 \$	40 318,2
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord	Coordination	25 000 \$	25 00

Année 2022

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2021 et selon la disponibilité des fonds de l'arrondissement pour l'année 2022.

La contribution financière de l'année 2022 au montant de 134 068, 27 \$ sera financée par un budget de l'arrondissement se répartie comme suit:

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2022.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2022	Budget d'arrondissement Priorité Jeunes
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Pairs aidants	52 000 \$	52 00
Entre Parents de Montréal-Nord	Comprendre mon ado	35 000 \$	35 00
Nos jeunes à coeur	Équipes civiles junior de Montréal-Nord pour le basketball/football/flagfootball	40 318,27 \$	40 318,2
Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord	Coordination	25 000 \$	25 00

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : «Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. Ils agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permettent d'offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel BUSSIÈRES, 26 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-02-12



Dossier # : 1215922001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services d'un montant de 34 165,77 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, en vue de la gestion d'une programmation à la piscine Henri-Bourassa pour la saison estivale 2021.

QUE soit octroyé un contrat de services d'un montant de 34 165,77 \$, taxes incluses, au Club de natation de Montréal-Nord, en vue de la gestion d'une programmation à la piscine Henri-Bourassa pour la saison estivale 2021;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 17:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215922001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services d'un montant de 34 165,77 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, en vue de la gestion d'une programmation à la piscine Henri-Bourassa pour la saison estivale 2021.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord est propriétaire de quelques installations et équipements collectifs en sports. Les citoyens sont mal desservis à cause d'un déficit d'équipements sportifs et récréatifs de propriété municipale. De façon générale, le ratio d'équipements par nombre d'habitants est nettement sous la moyenne des municipalités observées au Québec. A cet égard, l'arrondissement de Montréal-Nord utilise des installations sportives (piscines, gymnases) appartenant aux structures scolaires, le soir et la fin de semaine. Ces dernières sont cependant très sollicitées.

Les deux piscines intérieures utilisées par l'Arrondissement pour une offre de services à ses citoyens et citoyennes appartiennent au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île. La piscine de l'école Henri-Bourassa nécessitait une rénovation majeure. À cet effet, une entente entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île a été conclue. L'investissement de chacune des parties a été identifié dans une entente de partenariat pour la réalisation de ces travaux. L'arrondissement a investi 12 000 000,00\$ dans ce projet de rénovation majeure du pôle aquatique Henri-Bourassa, qui comprend également une pataugeoire et des jeux d'eau.

Malgré la fin des travaux du pôle aquatique Henri-Bourassa en avril 2021, l'arrondissement ne pouvait offrir des activités à la piscine Henri Bourassa, car le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île n'autorisait pas l'accès à ses installations aux partenaires externes, en dehors des heures de classe, à cause de la pandémie COVID-19. Avec le passage aux paliers d'alerte orange et jaune, l'arrondissement a ccès à la piscine Henri-Bourassa depuis le 14 juin 2021.

Par contre, même si l'Arrondissement a l'autorisation d'offrir des activités à la piscine Henri Bourassa, il fait face à une pénurie d'employés pour assurer une offre aquatique à la hauteur des besoins de la population et des caractéristiques du milieu, tout en maintenant l'accès de la population aux installations aquatiques extérieures. Dans ce contexte, l'arrondissement de Montréal-Nord a décidé de confier au Club de natation de Montréal-Nord un contrat de services pour offrir des activités de bain libre à la piscine Henri-Bourassa pendant l'été 2021. Ce mandat est conforme à la lettre d'entente de la convention collective des cols blancs touchant les sauveteurs. Les balises de cette lettre d'entente sont en annexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement mandate le Club de natation de Montréal-Nord pour réaliser et superviser une offre de services à la population, pour des activités de bain libre, à la piscine Henri-Bourassa, pendant la période estivale 2021. Ce mandat inclut:

- l'embauche, par le fournisseur, d'employé(e)s, en nombre suffisant, (sauveteurs) possédant toutes les qualifications requises pour faire la surveillance dans une installation aquatique (piscine).
- l'embauche du personnel qui travaillera à l'accueil des citoyens dans le hall d'entrée de la piscine pour chacune des périodes de bain libre.
- la mise en place d'un système de réservation pour les citoyens.

L'octroi de ce mandat s'inscrit dans le respect des mesures sanitaires en vigueur selon les paliers de couleur déterminés par le Gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

- Pénurie de personnel qualifié (moniteurs chefs, sauveteurs, etc.) pour l'ensemble des installations aquatiques de l'Arrondissement.
- Non disponibilité d'anciens sauveteurs à l'embauche de l'arrondissement à cause de leur participation à des stages rémunérés dans leurs domaines d'étude (permis par le gouvernement depuis 14 mai 2021).
- Besoin d'employés qualifiés et d'expérience pour gérer une installation aquatique qui sera très fréquentée par la population (piscine Henri-Bourassa).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Personnel lié au projet

Superviseur: 9 840\$

Surveillants sauveteurs: 11 813,87\$

Agent d'accueil: 3 809,93\$

Formations/entraînements/réunions: 3 432,60\$

Frais de matériels générés par le projet: 2 163,39\$

Frais d'administration générés par le projet: 3 105,98\$

Total: 34 165,77\$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nouvelle offre de services aquatique en période estivale dans le secteur Nord-Est de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Respect des règlements sanitaires du gouvernement et du CCMU en fonction de la couleur de la zone en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.
Annonce publique de la nouvelle programmation avec le partenaire. Diffusion sur les plates formes de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Validation de la proposition de mandat au CNMN - CÉHD: 23 juin 2021
- Présentation de la proposition au CNMN: 23 juin 2021
- Adoption au Conseil d'arrondissement: 28 juin 2021
- Entrée en fonction du superviseur: 28 juin 2021
- Préparation du contrat de services avec CNMN: 5 juillet 2021
- Début du déploiement des services à la piscine Henri-Bourassa: 5 juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT

Le : 2021-06-22

Chef de division - culture et événements
Chef de division par intérim des sports et
loisirs

Directeur - CSLDS



Dossier # : 1217606018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2021.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217606018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 149 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2021.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice de la performance

Le : 2021-06-09



Dossier # : 1217606019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2021.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217606019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 050 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2021.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mai 2021 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice de la performance

Le : 2021-06-09

**Dossier # : 1217606015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 329 100 \$.

Il est recommandé :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 329 100 \$, conformément à la « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020 », soit :

- 528 056 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
- 174 632 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « Santé et sécurité au travail »;
- 15 453 \$ à la réserve pour les imprévus;
- 338 735 \$ au budget 2021 pour le programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de service;
- 25 936 \$ au budget 2021 pour la « Politique de l'enfant »;
- 3 246 288 \$ au surplus cumulé.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:03

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217606015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 329 100 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le surplus de gestion de 2020, pour l'arrondissement de Montréal-Nord, est de 4 329 100 \$. Le conseil d'arrondissement doit statuer sur son utilisation en conformité avec la «Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM XX XXXX - 17 mai 2021 Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La « Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de la Ville de Montréal » propose l'affectation des sommes provenant du surplus 2020 de la façon suivante, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2020 en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'Arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2020), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « Santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'Arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion 2020, déterminé pour l'Arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés à « Santé et sécurité au travail » et pour imprévus tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

JUSTIFICATION

Ce sommaire est effectué suite à l'adoption par le conseil municipal des règles d'affectation des surplus de gestion alloués aux arrondissements afin de rendre disponibles les crédits accordés à l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. 528 056 \$ sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. 174 632 \$ sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts «Santé et sécurité au travail»;
4. 15 453 \$ sera affecté à la réserve pour imprévu qui doit totaliser 658 525 \$, soit 1,5 % du budget;
5. 338 735 \$ sera imputé au budget 2021, relativement au programme de soutien pour les immeubles et sites de cours de services;
6. 25 936 \$ sera imputé au budget 2021, relativement au programme « Politique de l'enfant »;
7. Un montant de 3 246 288 \$ sera imputé au surplus cumulé de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2021-05-18



Dossier # : 1217606012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2020 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

Il est recommandé :
QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2020 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217606012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2020 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux disposition de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal et à la Loi 122, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, la mairesse de l'Arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'Arrondissement et, le cas échéant, du rapport du Vérificateur général ainsi que de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'Arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 103 16 Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2018 » et le diffuser dans le journal local ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2020 » est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce rapport est jointe à ce sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2021-05-19



Dossier # : 1198109001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 118 014,94\$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat 1034 pour la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 118 014,94 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat 1034 pour la construction du Pavillon - Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:53

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1198109001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 118 014,94\$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat 1034 pour la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa.

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire décisionnel addenda a pour objectif de demander une autorisation de dépense supplémentaire de 118 014,94 \$ avec taxes, à titre de contingences, en lien direct avec l'ajustement de l'implantation du pavillon Henri-Bourassa en début de projet. Les travaux de construction de ce nouveau pavillon ont été réalisés dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration des installations sportives et récréatives de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le contrat a été octroyé à l'entreprise Construction Genfor Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019.

Cette relocalisation du pavillon a eu pour effet de prolonger la période de chantier et engendrer des coûts supplémentaires pour ces conditions et pour certains éléments de réalisation, dont principalement, le raccord en électricité, la stabilisation des sols et les conditions hivernales. Cette nouvelle implantation a permis d'éviter une importante coupe d'arbres (19) de bon gabarit et en bonne santé. Ce déplacement a également permis d'optimiser les ouvertures vers le futur terrain de football et soccer.

Il s'agit de contingences dans le cadre du contrat 1034 pour la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa.

La dépense au montant de 118 014,94\$ taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA18-10-006 - protection des bâtiments administratifs et sportifs" du programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement..

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Non-disponible

IDENTIFICATION

Dossier # :1198109001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Genfor Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 6 029 518,95 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 188 600 \$, taxes incluses, pour les incidences et de 301 541,50 \$, taxes incluses, pour les contingences pour une dépense totale de 6 519 660,45 \$. Appel d'offres 1034 / 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration de ses installations sportives et récréatives, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la construction d'un chalet de parc au parc Henri-Bourassa. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10 251, Abroger à Beaupré Michaud et Associés, architectes, au montant maximum de 540 439,99 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à Cimaise inc., au montant maximal de 544 544,60 \$, taxes incluses pour le contrat 2, pour des services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire en architecture du bâtiment d'une durée maximale de 24 mois.

CA16 10 254, Adjuger à WSP Canada inc., au montant maximal de 264 539,38 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et au Groupe SNC-Lavalin inc., au montant maximal de 284 965,54 \$, taxes incluses pour le contrat 2, pour des services professionnels en concept pour le programme de réfection, rénovation, restauration, construction, estimés ou autres, sur les différentes installations existantes ou futures de l'arrondissement, d'une durée maximale de 24 mois.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour la construction d'un pavillon au parc Henri-Bourassa. Les travaux concernent principalement:

- la construction d'un nouveau pavillon d'activités et de services de 1 000 mètres carrés.

JUSTIFICATION

Ces travaux permettront de construire un nouvel immeuble, aucun chalet de parc n'est présent dans le parc Henri-Bourassa, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins du site et des usagers du parc.

Le processus d'appel d'offres public 1034 s'est déroulé du 1er mars 2019 au 11 avril 2019. Sur sept (7) preneurs du cahier des charges et quatre (4) ont déposés une soumission.

La soumission reçue a été jugée conforme.

La validité des soumissions est d'une durée de 120 jours et se terminera le 9 août 2019.

Le tableau normalisé des résultats de l'appel d'offres présente la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10 % du montant des travaux, taxes incluses.

AO 1034			
SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Genfor Ltée	6 029 518,95 \$		6 029 518,95 \$
Groupe St-Lambert	6 397 705,69 \$		6 397 705,69 \$
Céleb Construction Ltée	6 536 328,75 \$		6 536 328,75 \$
Corporation de construction Germano	6 835 361,48 \$		6 835 361,48 \$
Dernière estimation réalisée (\$) - \$ 5 939 835,00 \$			
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			6 449 728,72 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			6,97%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			805 842,53 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			13,36%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			89 683,95 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			1,51%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			368 186,74 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,11%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 164 035,66 \$ avant taxes, comprennent tous les coûts de construction plus des dépenses d'achat de mobilier, d'équipement

électroménager, d'architecture de paysage, des frais d'infrastructures de communications ainsi que de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.
 Cette dépense d'un montant de 6 519 660,45 \$, taxes incluses, se répartie de la façon suivante :

Description	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net
Travaux	5 244 200,00 \$	6 029 518,95 \$	5 505 754,48 \$
contingences	262 267,01 \$	301 541,50 \$	275 347,58 \$
Incidences	164 035,66 \$	188 600,00 \$	172 216,94 \$
	5 670 502,67 \$	6 519 660,45 \$	5 953 319,00 \$

Cette dépense sera financée par les règlements d'emprunts RGCA17-10-0009, RGCA18-10-0006 et RGCA19-10-0006 « Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels » ainsi que par le surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/D

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Octroi du contrat : 6 mai 2019 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : printemps 2019

fin des travaux : fin mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes. Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 janvier 2018, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2019-04-15



Dossier # : 1217857002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une compensation financière maximale, au montant de 8 048,25 \$, taxes incluses, pour le dommage causé à certaines composantes d'une clôture située au 11070, avenue Hénault.

QUE soit autorisé le versement d'une compensation financière maximale, au montant de 8 048,25 \$, taxes incluses, visant à couvrir les travaux permettant la correction des dommages causés à certaines composantes d'une clôture située au 11070, avenue Hénault, survenus lors de la réfection du trottoir;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 07:29

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217857002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une compensation financière maximale, au montant de 8 048,25 \$, taxes incluses, pour le dommage causé à certaines composantes d'une clôture située au 11070, avenue Hénault.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de travaux de réfection routière effectués sur la rue de Charleroi il a été constaté que la clôture a été endommagée au coin Hénault. Les travaux au trottoir ont endommagé le mécanisme de glissière de cette clôture. Malgré une première tentative de réparation, la glissière ne fonctionne toujours pas et de nouveaux correctifs sont requis. Pour ce faire, un dédommagement d'un montant maximal de 7000 \$ avant les taxes, donc un montant de 8 048,25 \$, taxes incluses, et sur preuve de facturation, permettra de réaliser les travaux correctifs suivant une évaluation effectuée par la division des études techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux requis pour rétablir le fonctionnement de la glissière ont été évalués et intégrés dans un devis sommaire. Ces travaux impliquent le remplacement de certaines pièces et un nouvel ancrage.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont requis pour assurer le fonctionnement de la glissière tel qu'avant les travaux de réfection du trottoir. Cette somme couvrira les travaux qui ne peuvent pas être effectués par nos équipes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 8 048,25\$ taxes incluses sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux seront effectués d'ici l'automne selon le carnet de commande des fournisseurs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2021-06-16



Dossier # : 1217549006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire la reconnaissance et le soutien de l'organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel (C.O.R.), à titre de partenaire privé, le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord et le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de mai 2021 à avril 2024.

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien de l'organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel (C.O.R.), à titre de partenaire privé, le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord et le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de mai 2021 à avril 2024.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire la reconnaissance et le soutien de l'organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel (C.O.R.), à titre de partenaire privé, le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord et le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de mai 2021 à avril 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

L'Organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel C.O.R., le Club de natation de Montréal-Nord, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord ont déposé une demande de renouvellement de reconnaissance auprès de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Tous les documents requis ont été jugés conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 489 (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA18 10440 (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
 - a. Les partenaires de mission complémentaire
 - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
 - a. Les partenaires institutionnels
 - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

L'Organisme de communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel C.O.R. a pour mission de contribuer à l'intégration socio-économique des personnes subissant une discrimination intersectionnelle pour atteindre un vivre-ensemble, mais un construire ensemble. Le COR veut établir des ponts solides de communication et d'échange entre tous les Québécois.

Le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord offre de l'entraînement de natation de compétition aux athlètes de 6 à 20 ans, des entraînements aux adultes de 18 ans et plus et des entraînements récréatifs et compétitifs en plongeon aux athlètes de 5 à 16 ans.

Le Club de patinage artistique de Montréal-Nord a pour mission d'enseigner le patinage

artistique aux enfants de 4 à 18 ans.

Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord a pour mission de permettre aux adolescents de toutes cultures vivant à Montréal-Nord de se développer en tant que citoyens responsables, de favoriser leur estime de soi et leur esprit d'entraide par leur engagement social bénévole auprès de différents groupes sociaux (ex. aînés, handicapés) et briser les barrières entre ces groupes et les jeunes.

Le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord a pour mission de promouvoir l'action bénévole au sein de la communauté locale et favoriser l'implication des citoyens à l'amélioration de la qualité de vie du milieu.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-15

Claudiel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1217549003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre d'excellence en karaté du Québec, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de juin 2021 à mai 2022.

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien du Centre d'excellence en karaté du Québec, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de juin 2021 à mai 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-05-26 13:21

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre d'excellence en karaté du Québec, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de juin 2021 à mai 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Le Centre d'excellence en karaté du Québec a déposé une demande de reconnaissance à titre de partenaire de mission complémentaire. Tous les documents requis ont été jugés conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 489 (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA18 10440 (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
 - a. Les partenaires de mission complémentaire
 - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
 - a. Les partenaires institutionnels
 - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

Le Centre d'excellence en karaté du Québec a pour mission d'offrir un accès prioritaire aux athlètes identifiés par Karaté Québec ayant un statut Relève, Élite et Excellence (mandat: haute performance).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement

des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le Centre d'excellence en karaté du Québec est à sa première reconnaissance et par conséquent, l'organisme sera reconnu pour une durée d'un an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-05-18

**Dossier # : 1218947003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA21 10 127 dans le cadre de l'autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réfection de l'entrée du centre des loisirs Salk, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Il est recommandé que soit modifiée la résolution CA21 10 127 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réfection de l'entrée du centre des loisirs Salk afin de spécifier que:

- l'Arrondissement a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;
- l'Arrondissement s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue l'infrastructure visée;
- l'Arrondissement confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-23 16:59**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218947003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA21 10 127 dans le cadre de l'autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réfection de l'entrée du centre des loisirs Salk, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère a accusé réception de notre dossier de candidature le 3 juin 2021. À la suite de l'analyse préliminaire du dossier, le ministère a demandé à l'Arrondissement cet addenda afin que la résolution soit conforme aux exigences de dépôt, notamment en indiquant que:

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue l'infrastructure visée;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

De plus, le titre a été modifié afin de préciser que les travaux portent précisément sur la réfection de l'entrée du Centre de loisirs Salk.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Lecture :

Jérôme VAILLANCOURT, 23 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUE
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1218947003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réalisation d'un parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

Un appel à projets est présentement en cours pour le programme de financement PRIMADA. Ce programme vise à soutenir des initiatives qui favorisent le vieillissement actif au sein de la communauté. Les projets admissibles concernent la réalisation de petits travaux de construction de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures visant à améliorer la qualité de vie des aînés. Nous souhaitons soumettre un projet de réfection complète de l'entrée du centre des loisirs pour la création d'un accueil intergénérationnel accessible universellement. Cela se traduit en trois travaux soit la réfection de l'entrée, l'ajout d'une rampe en béton et l'installation de gardes-corps et de mains courantes.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution qui (1) autorise le dépôt de la demande de soutien financier; (2) confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et (3) autoriser une personne responsable à signer tout engagement relatif. Le formulaire et l'annexe sont en pièce jointe, certaines sections doivent être complétées d'ici au dépôt le 26 mai 2021.

L'arrondissement a pris connaissance du Guide du programme, déclare adhérer aux objectifs et modalités du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent. De plus, l'arrondissement confirme qu'il assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au programme advenant l'obtention d'une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût. Les demandes de financement doivent être déposées au plus tard le 26 mai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Demande d'aide financière PRIMADA (2019) GDD 1198315003

Demande d'aide financière PCRMHH (2020) GDD 1208544007

DESCRIPTION

Plusieurs aînés ont fait la demande pour une rampe rendant accessible universellement le centre des loisirs de Montréal-Nord, situé au 11121 avec Salk. Nous souhaitons réaliser un projet de réfection totale de l'entrée pour la création d'un accueil intergénérationnel accessible universellement. Cette intervention est le point de départ d'un plus grand exercice visant à favoriser et améliorer les conditions de déplacements en transport actif dans l'arrondissement. À terme, le centre des loisirs et d'autres points d'intérêts du secteur pourront être reliés par un parcours sécuritaire et actif afin de permettre aux aînés à pied et en motorisé de se déplacer de manière sécuritaire dans leur quartier et ainsi augmenter leur sentiment de sécurité.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans la démarche MADA et s'aligne avec les objectifs du plan d'action municipal pour les personnes aînées surtout en ce qui à trait au premier axe du plan d'action soit d'avoir "une ville et des quartiers à échelle humaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous estimons les coûts admissibles à 260 000 \$, plus 15% de contingences (39 000 \$) et 12 000\$ d'honoraires professionnels (total = 311 000 \$). Si le projet est retenu et que la contribution maximale de 100 000 \$ est obtenue, alors l'arrondissement s'engage à contribuer 211 000\$. Nous avons des fonds de disponibles pour la réfection de trottoirs dans le programme de réfection routière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire à confirmer si le financement est octroyé::

- Demande de prix pour honoraires professionnel : 4 semaines
- Production des plans et devis : 8 semaines
- Appel d'offres entrepreneur : 4 semaines
- Travaux 6 semaines

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2021-04-20



Dossier # : 1218303003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.057 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.057 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.057 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ET QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 102-2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-10 08:44

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218303003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.057 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562, du Règlement de lotissement 1563, du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, le règlement de zonage de l'arrondissement Montréal-Nord a été refondu afin de faciliter la compréhension, l'application et la gestion de celui-ci qui était devenu très lourd en raison du nombre important d'amendements dont il a fait l'objet depuis son adoption initiale en 1992.

Après 10 ans d'application, des modifications demeurent nécessaires afin de clarifier quelques ambiguïtés relevées dans le libellé de certains articles et d'adapter la réglementation à certaines réalités contextuelles. L'objectif du présent projet de règlement est de faciliter la compréhension et d'apporter des solutions aux problèmes d'application du cadre réglementaire recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques.

Selon la loi, le projet de règlement visé par le présent sommaire sont soumis à la procédure d'approbation référendaire prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 283 - 5 octobre 2020 - Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement de zonage R.R.1562.056 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562.

CA10 10716 - 9 novembre 2010 - Adopter le Règlement sur la refonte des dispositions du règlement n° 1562 sur le zonage à l'intérieur des limites du territoire de la municipalité et ses amendements en un seul règlement (RGCA10-10-0007)

DESCRIPTION

Le contenu du règlement est présenté aux tableaux suivants:

Modifications au Règlement de zonage R.R. 1562 :

Article du Règlement de zonage R.R. 1562 visé par la modification	Chapitre du Règlement de zonage R.R. 1562	Modification proposée
35	Chapitre 2	Ajouter une définition d'Immeuble comportant une enseigne d'intérêt
35	Chapitre 2	Remplacer la définition de profondeur de terrain
59	Chapitre 3	Ajouter l'interdiction d'entreposage de cannabis
66	Chapitre 3	Ajouter l'usage «abattoir»
92.26	Chapitre 4	Abroger les dispositions de drainage souterrain
92.27	Chapitre 4	Abroger les dispositions de drainage souterrain
92.32	Chapitre 4	Ajouter des précisions quant au maintien d'une enseigne
92.34.1	Chapitre 4	Ajouter des précisions quant aux enseignes d'intérêt
102	Chapitre 5	Ajouter des dispositions pour les bâtiments et roulottes de chantier
103	Chapitre 5	Corriger erreur cléricale au mot «Spa»
105	Chapitre 5	Abroger la disposition visant la distance entre le plafond du sous-sol et le niveau de sol
125.1	Chapitre 5	Remplacer la profondeur moyenne par une profondeur minimale
133	Chapitre 5	Abroger l'obligation de respecter une marge arrière équivalente à 20 % de la profondeur du terrain
146	Chapitre 6	Abroger l'obligation de respecter une marge arrière équivalente à 20 % de la profondeur du terrain
159	Chapitre 7	Ajouter des dispositions pour les bâtiments et roulottes de chantier
201	Chapitre 7	Abroger l'obligation de respecter une marge arrière équivalente à 20 % de la profondeur du terrain
210	Chapitre 8	Ajouter des dispositions pour les bâtiments et roulotte de chantier
232	Chapitre 9	Ajouter des dispositions pour les bâtiments et roulotte de chantier

239	Chapitre 9	Abroger la superficie minimale d'espaces libres par élève
239.6	Chapitre 9	Ajouter des dispositions relatif au stationnement pour la zone P01-50
Annexe 10	Annexe 10	Ajouter une liste des immeubles comportant une enseigne d'intérêt

Modifications au Règlement de lotissement n° 1563 :

Article du Règlement de lotissement n° 1563 visé par la modification	Chapitre du Règlement de lotissement n° 1563	Modification proposée
16	Chapitre 2	Ajouter une définition de la profondeur minimale d'un terrain
26	Chapitre 5	Ajuster la profondeur minimale d'un terrain
26	Chapitre 5	Remplacer la profondeur moyenne par une profondeur minimale

Modifications au Règlement n° RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Article du Règlement n° RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale visé par la modification	Chapitre du Règlement n° RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale	Modification proposée
2.2.6	Chapitre 2	Ajouter des précisions quant aux garanties monétaires
2.3	Chapitre 2	Corriger le titre de l'article
2.3	Chapitre 2	Ajouter des précisions quant à la caducité d'une demande
8.1	Chapitre 8	Modifier les limites d'application du chapitre 8
14.2	Chapitre 14	Retirer l'application d'une révision architecturale lors d'un remplacement de fenêtres dans le Secteur F
s.o.	Chapitre 17	Ajouter un 17 ^e chapitre visant les enseignes d'intérêt

Modifications au Règlement n° RCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats :

Article du Règlement n° RCA 11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats visé par la modification	Chapitre du Règlement n° RCA 11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats	Modification proposée
---	---	-----------------------

25	Chapitre 2	Modifier les conditions de délivrance d'un permis de lotissement
28	Chapitre 3	Ajouter l'obligation d'un certificat d'autorisation pour retirer ou modifier une enseigne d'intérêt
36	Chapitre 3	Modifier les conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation
37	Chapitre 3	Ajouter des précisions quant à la validité d'un certificat d'autorisation

Modifications au Règlement n° RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

Article du Règlement n° RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures visé par la modification	Chapitre du Règlement n° RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures	Modification proposée
16	Chapitre 2	Modifier les conditions de délivrance d'un permis de lotissement

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettent d'apporter des correctifs mineurs, mais urgents, au Règlement de zonage R.R. 1562, au Règlement de lotissement n° 1563, au Règlement RGCA 11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats, au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures et au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, afin de faciliter leur application.

Ainsi, cet exercice permet de:

- de préciser certains éléments en lien avec la profondeur minimale d'un lot;
- de préciser certains éléments en lien avec les garanties monétaires;
- de préciser certains éléments en lien avec conditions d'émission d'un permis de lotissement et d'un certificat d'autorisation;
- d'ajouter un nouveau chapitre sur les enseignes d'intérêt patrimonial;

La DAUSE recommande les diverses modifications proposées pour les règlements de zonage, de lotissement, de dérogation mineure et de plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à améliorer l'application réglementaire et à actualiser certaines dispositions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 102-2021 du 5 février 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui a pris effet le 8 février 2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation écrite sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement - Conseil d'arrondissement du 28 juin 2021

1. Parution de l'avis public annonçant la consultation écrite - juillet 2021
2. Consultation écrite de 15 jours - juillet 2021
3. Adoption du 2e projet de règlement - Conseil d'arrondissement du 30 août 2021
4. Adoption du règlement - Conseil d'arrondissement du 20 septembre 2021
5. Entrée en vigueur du règlement - octobre 2021

Les étapes 5 et suivantes pourraient être différentes si suffisamment de demandes de participation à un référendum sont reçues pour qu'un référendum ait lieu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

David ROSS
Chef de division



Dossier # : 1204602001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et adopter la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite tenue les 29 et 30 avril 2020;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution visant à autoriser la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau soit les lots 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille P1-379 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un nombre d'étages maximum de 3 au lieu de 2, une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m du côté de l'avenue Éthier, un C.O.S. (coefficient d'occupation au sol) maximal de 0,68 au lieu de 0,60 et un taux d'implantation au sol maximal de 41,6 % au lieu de 30 %;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser l'utilisation de 4 différents types de revêtements extérieurs sur les murs du bâtiment au lieu de 3;

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser 35 cases de stationnement plutôt que 48;

De déroger à l'article 229 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un conteneur à ordures en cour arrière;

De déroger à l'article 236 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser aucune aire de chargement et déchargement au lieu d'une;

De déroger à l'article 237.2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une clôture d'une hauteur maximale 1,88 m au lieu de 0,90 m;

De déroger à l'article 237.3 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser sur une partie de la clôture en bordure du terrain de soccer, l'utilisation d'un filet comme matériau;

Dérogação liée au bâtiment temporaire :

De déroger à l'article 232.1 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser les bâtiments servant de classes modulaires sur le site du projet et pour une période n'excédant pas trente (30) jours suivant la fin des travaux ;

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

Que le permis ne soit délivré que lorsque la commission scolaire de la Pointe-de-L'île, ou toute entité la représentant, sera devenue propriétaire des terrains constitués des lots 1 846 128, 1 846 130 et 1 846 133 du cadastre du Québec;

QU'une garantie financière de 1 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25% suite aux travaux de raccordement;
- 25% suite aux travaux de fondation;
- 25% suite aux travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet;

QUE l'escalier en front sur l'avenue Éthier et menant à la cour d'école soit construite entièrement sur le terrain privé ;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plans de constructions et d'aménagements révision 1 par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 10 mars 2020;
- Plans complémentaires révision 1 par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 10 mars 2020;
- Certificat de localisation préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur géomètre, pour la firme Labre et associés arpenteurs géomètres inc., daté du 24 octobre 2019.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-05-06 09:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204602001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-044-1 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-044-1 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau soit les lots 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille P1-379 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un nombre d'étages maximum de 3 au lieu de 2, une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m du côté de l'avenue Éthier, un C.O.S. (coefficient d'occupation au sol) maximal de 0,68 au lieu de 0,6 et un taux d'implantation au sol maximal de 41,6 % au lieu de 30 %;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser l'utilisation de 4 différents types de revêtements extérieurs sur les murs du bâtiment au lieu de 3;

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser 35 cases de stationnement plutôt que 48;

De déroger à l'article 229 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un conteneur à ordures en cour arrière;

De déroger à l'article 236 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser aucune aire de chargement et déchargement au lieu d'une;

De déroger à l'article 237.2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une clôture d'une hauteur maximale 1,88 m au lieu de 0,9 m;

De déroger à l'article 237.3 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser sur une partie de la clôture en bordure du terrain de soccer, l'utilisation d'un filet comme matériau;

Dérogation liée au bâtiment temporaire :

De déroger à l'article 232.1 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser les bâtiments servant de classes modulaires sur le site du projet et pour une période n'excédant pas trente (30) jours suivant la fin des travaux ;

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QUE le permis ne soit délivré que lorsque la commission scolaire de la Pointe-de-L'île, ou toute entité la représentant, sera devenue propriétaire des terrains constitués des lots 1 846 128, 1 846 130 et 1 846 133 du cadastre du Québec;

QU'une garantie financière de 1 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25% suite aux travaux de raccordement;
- 25% suite aux travaux de fondation;
- 25% suite aux travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet;

QUE l'escalier en front sur l'avenue Éthier et menant à la cour d'école soit construite entièrement sur le terrain privé ;

ET CE conformément aux documents déposés :

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de constructions et d'aménagements révision 1 par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 10 mars 2020 et annotés le 21 mai 2021 par la DAUSE;
- Plans complémentaires révision 1 par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 10 mars 2020 et annotés le 21 mai 2021 par la DAUSE;
- Cinq planches reprisent suite à des modifications aux aménagements extérieurs au niveau du muret et de l'escalier sur l'avenue Éthier réalisé par l'agence Relief design datées de mars 2021 enregistrées sous le nom Fraternité_Plans_modifiés_finaux_aménagement_extérieur_2021-03-23 ;
- Certificat de localisation préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur géomètre, pour la firme Labre et associés arpenteurs géomètres inc., daté du 24 octobre 2019.

QU'À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204602001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et adopter la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 2 mars 2020, le premier projet de résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, a été adopté et déposé.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la COVID-19, les consultations publiques régulières et requises par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été suspendues par décret du gouvernement.

Conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-008 le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2020, a désigné comme acte prioritaire le projet de résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau. La consultation publique régulière est remplacée par une consultation écrite.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation écrite, mercredi le 29 et jeudi le 30 avril 2020, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-008.

Selon les directives du gouvernement en cette situation particulière, il n'est pas requis de tenir un processus de demande d'approbation référendaire. Également, il est important de mentionner que considérant que c'est un édifice public et étant donné le nouvel article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il n'y aurait tout de même pas eu de processus d'approbation référendaire.

Le procès-verbal de la séance de consultation écrite doit être déposé et la résolution modifiée PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

Le projet de résolution PP-044 a été modifié afin d'ajouter les éléments suivants:

Dérogation liée au bâtiment temporaire :

De déroger à l'article 232.1 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser les bâtiments servant de classes modulaires sur le site du projet et pour une période n'excédant pas trente (30) jours suivant la fin des travaux ;

QUE l'escalier en front sur l'avenue Éthier et menant à la cour d'école soit construite entièrement sur le terrain privé ;

et de préciser les éléments suivants:

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de constructions et d'aménagements **révision 1** par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du **10 mars** 2020;
- Plans complémentaires **révision 1** par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du **10 mars** 2020;

Les documents pour la consultation écrite contenaient les éléments ajoutés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204602001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-044-1 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE****Mise en contexte :**

Le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'agrandissement de l'école de la Fraternité a été adopté en mai 2020 et le permis de construction a été émis le 16 septembre 2020. L'aménagement extérieur prévoyait la protection d'un arbre mature de la Ville localisé en front sur l'avenue Éthier. Cet élément engendrait la construction d'une partie du muret du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) sur le domaine public. Toutefois, après l'émission du permis, une inspection par les responsables de la Ville a permis de constater que cet arbre mature était en mauvais état et devait être abattu, ce qui a été fait par la Ville. En conséquence, la construction du muret sur le domaine public n'est plus requise.

La modification au PPCMOI présente une nouvelle configuration de l'escalier et la reconstruction du muret dans les limites du terrain du CSSPI. Les modifications n'ont aucun impact sur les termes du PPCMOI, seuls certains plans attachés à la résolution seront ajoutés et d'autres seront annotés. Le permis a été émis sur la base des plans initiaux, un addenda aux permis sera fait une fois la modification au PPCMOI complétée.

La proposition respecte les critères du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et des autres règlements locaux d'urbanisme en vigueur.

Recommandation :

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11241, avenue Drapeau, pour modifier un PPCMOI approuvé ayant pour but d'agrandir l'école de la Fraternité.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande reçue lors du CCU du 1er juin 2021.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de constructions et d'aménagements révision 1 par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 10 mars 2020 et annotés le 21 mai 2021 par la DAUSE;

- Plans complémentaires révision 1 par Mme Stéphanie Gravel pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. et par Mme Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 10 mars 2020 et annotés le 21 mai 2021 par la DAUSE;

- Cinq planches reprises suite à des modifications aux aménagements extérieurs au niveau du muret et de l'escalier sur l'avenue Éthier réalisé par l'agence Relief design datées de mars 2021 enregistrées sous le nom
Fraternité_Plans_modifiés_finaux_aménagement_extérieur_2021-03-23 ;

- Certificat de localisation préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur géomètre, pour la firme Labre et associés arpenteurs géomètres inc., daté du 24 octobre 2019.

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui a pris effet le 8 février 2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation écrite sera tenue.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204602001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité sur les lots 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec, soit le 11241, avenue Drapeau. La propriété de l'école fait front sur la rue Amos et sur les avenues Drapeau et Éthier. L'entrée principale du bâtiment est localisée sur l'avenue Drapeau. L'école occupe une grande partie de l'îlot, à l'exception de quatre bâtiments localisés au sud, dont deux en front sur la rue de Charleroi. Le secteur dans lequel elle se situe est un secteur résidentiel et nous retrouvons des commerces en front sur la rue de Charleroi. L'école de la fraternité a été construite en 1952. Le bâtiment a subi plusieurs agrandissements entre 1952 et 1961.

En raison d'une constante augmentation de sa clientèle, la Commission scolaire de la Pointe de l'Île propose d'agrandir le bâtiment de l'école de la Fraternité. En effet, le projet consiste à démolir une partie du bâtiment existant, soit une partie de l'aile C donnant sur l'avenue Éthier ainsi que l'aile E en front sur la rue d'Amos. Il y aura construction d'un nouveau pavillon de deux à trois étages comprenant des salles de classe, un gymnase, une bibliothèque, une salle polyvalente et des bureaux. À l'endroit où viendra prendre appui l'agrandissement, une partie de la toiture du bâtiment existant sera remplacée. Étant donné l'agrandissement, il y aura une intervention au niveau de la partie haute en retrait du gymnase existant afin de remplacer les fenêtres et le revêtement. Il y aura aussi le réaménagement d'un stationnement et de la cour d'école. Pour ne pas amputer davantage la cour d'école, il a été préféré d'ajouter un étage supplémentaire au nouveau pavillon. L'école accueille actuellement 410 élèves. Après l'agrandissement, la capacité d'occupation sera augmentée à environ 710 élèves.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Architecture :

Le nouveau pavillon s'intégrera harmonieusement avec le bâtiment existant puisqu'il sera construit avec de la maçonnerie telle que l'existante (brique d'argile fini Rum/Raisin et bloc architectural fini blanc Carrera meulé). Il y aura une reprise des finitions en métal rouge déjà présentes sur le bâtiment existant. Également, des finitions métalliques dans les tons tels le bleu, le blanc et le corail seront ajoutées.

Pour donner un aspect plus moderne au nouveau pavillon, une fenestration pleine hauteur sera présente au gymnase et à la salle polyvalente. Aussi, certains volumes des étages supérieurs du nouveau pavillon seront construits avec un revêtement de panneau métallique blanc. Le revêtement en brique d'argile de la partie existante en hauteur et en retrait du gymnase sera modifié afin d'arrimer la hauteur des fenêtres aux nouvelles constructions. Le matériau utilisé sera un revêtement métallique de panneaux en acier brun foncé puisque la brique ne pouvait être réutilisée dû à la structure existante qui ne peut supporter une nouvelle charge.

L'installation de structures renforcées ainsi que l'aménagement d'accès pour permettre, dans une phase ultérieure, l'aménagement de toit-terrasse et toit vert est aussi prévue au projet. Ces structures se retrouveront d'une part chevauchant une partie du toit du gymnase ainsi que de la salle mécanique et l'autre se retrouvant sur une partie du toit de la salle polyvalente.

Implantation :

L'agrandissement sera construit sur deux (2) et trois (3) étages. Le bâtiment dans son ensemble incluant les anciennes et les nouvelles parties, offrira une superficie de huit mille trois cent quarante-deux mètres carrés (8 342 m²). La surface du terrain vouée à la cour d'école fut mise au cœur du projet.

Compte tenu, de la superficie du terrain dans son ensemble, certains compromis ont dû être réalisés. D'abord, le projet déroge au Règlement de zonage R.R.1562 au niveau du nombre d'étages, soit trois (3) au lieu de deux (2), au niveau du taux d'implantation, soit quarante et un virgule six pour cent (41,6 %) au lieu de trente pour cent (30 %), ainsi qu'au niveau du coefficient d'occupation au sol (COS), soit soixante-huit pour cent (68 %) au lieu de soixante pour cent (60 %).

Ensuite, encore pour laisser une plus grande place à la cour, on propose également un nombre d'espaces de stationnement inférieur aux exigences minimales, soit trente-cinq (35) cases au lieu des quarante-huit (48) cases requises. Également, le projet prévoit une marge avant principale de trois mètres (3 m) au lieu de quatre mètres cinquante (4,50 m) du côté de l'avenue Éthier.

Malgré les dérogations reliées au zonage, le projet est conforme au plan d'urbanisme qui limite la construction à un maximum de trois (3) étages hors-sol et prévoit un taux d'implantation au sol moyen.

Le projet prévoit la démolition d'un muret localisé sur le domaine public en front sur les avenues Drapeau et Éthier ainsi que sur la rue d'Amos. La majeure partie de ce muret sera reconstruite sur la propriété de la commission scolaire. Étant donné la présence d'un arbre mature dont la viabilité serait remise en cause dans l'éventualité où le muret serait retiré, une petite partie, de quelques mètres, sur l'avenue Éthier, sera reconstruite sur le domaine public afin de protéger cet arbre. Une demande pour un permis d'occupation du domaine public devra être réalisée à cet effet. Cette partie de la construction du muret n'est pas comprise dans le PPCMOI puisque cette construction est localisée sur le lot adjacent au projet et appartenant à la Ville. Le projet prévoit un stationnement de 35 cases dérogeant ainsi au nombre minimal de 48 cases requises au Règlement de zonage refondu n°1562 de l'arrondissement.

Aménagement paysager :

La réglementation impose la plantation de trente-et-un (31) arbres sur le terrain alors que le projet en prévoit davantage. En effet, la plantation de trente-six (36) arbres est projetée. La vocation de la cour d'école doit offrir des surfaces de jeux actifs en quantité suffisante pour les élèves. Cet élément a un impact sur la quantité de surfaces gazonnées qui est plus limitée. Par ailleurs, la valorisation du gazon existant fut mise de l'avant et l'ensemencement d'un nouvel espace gazonné à l'extrémité nord de la cour fut proposé. Cette nouvelle aire de jeux libre offrira aux élèves un endroit vert et ombragé. Considérant cet ajout, la surface d'espaces verts dans la cour d'école est augmentée passant de huit virgule cinq pour cent (8,5 %) d'espaces verts dans la cour d'école existante à neuf virgule six pour cent (9,6 %) pour le projet.

Dans ce projet, un conteneur à ordures sera localisé en cour arrière ce qui déroge à la réglementation. Comme mesure de mitigation, l'architecte-paysagiste a choisi de le clôturer avec la même clôture ornementale utilisée pour la cour d'école. De plus, une lisière de conifères viendra réduire la visibilité du conteneur de la rue. Également, il sera positionné successivement à plusieurs potagers constitués de bacs en bois surélevés. Cette disposition créera un alignement symétrique atténuant grandement la perturbation visuelle et physique de cet usage dans la cour d'école.

Affichage :

Une enseigne principale, mentionnant le nom de l'école de la Fraternité, constituée de lettres détachées de type « channel », non lumineuses et en aluminium peint noir sera localisée sur la façade de l'avenue Drapeau, sous le niveau inférieur des fenêtres du deuxième étage près de l'entrée principale du bâtiment. Trois enseignes complémentaires identifieront les entrées du bâtiment, soit, l'administration, le service de garde ainsi que le gymnase. Les trois enseignes complémentaires seront également composées de lettres détachées de type « channel », non lumineuses et en aluminium peint noir, chacune installée sur un panneau métallique lisse reprenant l'une des trois couleurs suivantes: rouge, bleu aqua et corail.

Enjeux :

Le nouveau projet inclut trois lots appartenant à la Ville de Montréal et localisés en bordure sud du terrain propriété de la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île. Dans le projet proposé, le nouveau stationnement est aménagé en partie sur ces terrains constitués des numéros de lots suivants : 1 846 128, 1 846 130 et 1 846 133 du cadastre du Québec. La transaction est en cour de négociation avec le service de la gestion et de la immobilière de la Ville de Montréal. Le projet particulier sera autorisé conditionnellement à ce que la commission scolaire de la Pointe-de-L'Île, ou tout entité lui succédant, soit devenue propriétaire desdits lots.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 11241, avenue Drapeau en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but la démolition de section et l'agrandissement du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 quant au nombre d'étages, à la marge avant principale, au COS, au taux d'implantation, au nombre de types de revêtement, au nombre d'espaces de stationnement, à l'emplacement du conteneur à ordures, à la hauteur de la clôture, au matériau d'une partie de la clôture et enfin, à l'exigence d'une aire de chargement;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que le projet apporte une plus-value au secteur et de façon générale à l'Arrondissement;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin d'école pour les familles du secteur;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage public;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-044 visant à autoriser la démolition de sections et l'agrandissement d'un bâtiment public au 11241, avenue Drapeau soit les lots, 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille P1-379 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Un nombre d'étages maximum de trois (3) au lieu de deux (2);
- Une marge avant principale de trois mètres (3 m) au lieu de quatre mètres cinquante (4,50 m) du côté de l'avenue Éthier;
- Un C.O.S. (coefficient d'occupation au sol) maximal de zéro virgule soixante-huit (0,68) au lieu de zéro virgule soixante (0,60);
- Un taux d'implantation au sol maximal de quarante et un virgule six pour cent (41,6 %) au lieu de trente pour cent (30 %);

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisée l'utilisation de quatre (4) différents types de revêtements extérieurs sur les murs du bâtiment au lieu de trois (3);

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que l'aire de stationnement comprenne trente-cinq (35) cases de stationnement plutôt que les quarante-huit (48) exigées;

De déroger à l'article 229 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un conteneur à ordures en cour arrière;

De déroger à l'article 237.2 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Une clôture d'une hauteur maximale d'un mètre quatre-vingt-huit (1,88 m) au lieu de zéro virgule quatre-vingt-dix mètre (0,90 m);

De déroger à l'article 236 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Zéro (0) aire de chargement et déchargement au lieu d'une (1) aire de chargement et déchargement;

De déroger à l'article 237.3 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que sur une partie de la clôture en bordure du terrain de soccer, soit autorisée l'utilisation d'un filet comme matériau.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

Que le permis ne soit délivré que lorsque la commission scolaire de la Pointe-de-L'île, ou toute entité la représentant, sera devenue propriétaire des terrains constitués des lots 1 846 128, 1 846 130 et 1 846 133 du cadastre du Québec;

QU'une garantie financière de 1 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25% suite aux travaux de raccordement;
- 25% suite aux travaux de fondation;
- 25% suite aux travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de constructions et d'aménagements par Madame Stéphanie Gravel, pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., et par madame Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 16 janvier 2020;
- Plans complémentaires par Madame Stéphanie Gravel, pour la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., et par madame Fanny Lemaire, pour l'agence Relief design, datés du 16 janvier 2020;
- Certificat de localisation préparé par Monsieur Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, pour la firme Labre et associés arpenteurs-géomètres inc., daté du 24 octobre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2020

- Avis annonçant l'assemblée publique;
- Affichage sur le site du projet.

Avril 2020

- 7 avril - Assemblée publique sur le projet particulier.

Mai 2020

- 5 mai - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-02-05



Dossier # : 1217758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 13 au 27 mai 2021;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Ainsi:

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et plus), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 mètre, au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 mètre, au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,3;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5 % de la superficie du terrain, au lieu de 25 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée;

De déroger à l'article 76.2 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m des lignes latérale et arrière de terrain;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir;

De déroger à l'article 169.2 afin de permettre 2 murets décoratifs d'une hauteur maximale de 4,80 m sous la marquise pour piétons, dans la marge avant principale et secondaire;

De déroger à l'article 169.3 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

QU'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

QUE l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique; et que ces équipements mécaniques soient ceinturés d'un écran mécanique;

QU'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

QU'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux; notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers;

QUE l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

QUE préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QU'à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les

dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-05-31 09:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1217758003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relativement au second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boul. Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi:

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et plus), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 mètre, au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 mètre, au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,3;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5 % de la superficie du terrain, au lieu de 25 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée;

De déroger à l'article 76.2 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m des lignes latérale et arrière de terrain;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir;

De déroger à l'article 169.2 afin de permettre 2 murets décoratifs d'une hauteur maximale de 4,8 m sous la marquise pour piétons, dans la marge avant principale et secondaire;

De déroger à l'article 169.3 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

QU'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

QUE l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique; et que ces équipements mécaniques soient ceinturés d'un écran mécanique;

QU'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

QU'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux; notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers;

QUE l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

QUE préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en

révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QU'à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-20 23:30

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217758003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 10 mai 2021, le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, a été adopté. Une coquille s'était glissée au niveau du numéro de lot dans le premier projet, mais il s'agit bien du numéro de lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la COVID-19, les consultations publiques régulières et requises par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été suspendues par décret du gouvernement.

Conformément à l'arrêté ministériel 102-2021, un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation écrite de 15 jours qui se terminait le 27 mai 2021.

Le procès-verbal de la séance de consultation écrite doit être déposé et le second projet de résolution PP-047 doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, la procédure d'approbation référendaire exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se tiendra avec les adaptations nécessaires conformément aux arrêtés ministériels compte tenu de la situation de la COVID-19.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217758003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme avec les adaptations nécessaires exigées conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-047 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David FORTIN, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée le 10 février 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Pour ce faire, une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, notamment à l'usage, à la marge latérale, à la marge arrière, à la superficie minimum d'une cour arrière, au mode d'implantation, au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.), au taux d'implantation, à l'escalier d'issue situé en marge avant principale, aux matériaux en saillie autour des fenêtres situées en marge avant et secondaire, au recul des balcons requis par rapport à une limite latérale, ainsi qu'à la hauteur et le recul de la marquise et ses murets.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10 152 (14 avril 2014) : Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la construction d'un multiplex de douze (12) unités sur trois (3) étages pour le 4750, boulevard Gouin, le tout en vertu du règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

CA14 10 148 (14 avril 2014) : Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant une dérogation mineure à savoir : permettre de supprimer la chute à déchets pour le 4750, boulevard Gouin dans le cadre d'un projet de construction d'un

multiplex. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DESCRIPTION

Le site et son secteur

Le projet vise la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce de 45 m² au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec. Le terrain est actuellement occupé par un garage de mécanique qui est fermé depuis 2011 et qui sera démoli pour la réalisation de ce projet. Une station-service était présente jusqu'en 2011 et les réservoirs souterrains ont été retirés en 2014.

Le projet

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes:

- un bâtiment de trois étages d'une hauteur hors sol de 12,85 m;
- un total de 15 logements, dont neuf logements de deux chambres à coucher (4 ½), deux logements de trois chambres à coucher (5 ½) et quatre logements avec une seule chambre à coucher (3 ½);
- un commerce en coin d'environ 45 m² au rez-de-chaussée;
- une implantation du bâtiment d'une superficie de 573 m²;
- une implantation en « L » qui épouse la forme du terrain;
- un mode d'implantation contigu;
- une architecture contemporaine;
- un stationnement souterrain de 11 cases de stationnement et de 28 stationnements de vélo;
- un aménagement paysager du site, dont la plantation de 14 arbres.

Architecture

L'architecture proposée est d'allure contemporaine. Le bâtiment inclut des retraits pour briser le rythme monotone avec une fenestration verticale et un revêtement en acier gris foncé, créant un effet moins massif. Le projet offre un traitement architectural de coin pour marquer la présence du commerce avec un revêtement de pierre en guise de clin d'œil à la maison patrimoniale située en face et il propose un traitement distinct de l'entrée principale pour la portion résidentielle. On retrouve également des balcons dans les volumes reculés afin de créer un rythme architectural diversifié. Cette partie est totalement vitrée et, au rez-de-chaussée, on retrouve des garde-corps métalliques avec des barrotins de couleur noire intégrant de la végétation au travers. Les garde-corps aux étages sont vitrés et un revêtement en acier gris foncé dans le haut est proposé afin de marquer le recul.

Une étude d'ensoleillement a été produite afin d'évaluer les impacts de la nouvelle construction au périmètre du terrain et sur les propriétés voisines. Elle a démontré que le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur les terrains avoisinants. Les bâtiments situés à proximité ont tous deux étages; on retrouve un seul bâtiment d'un étage, soit le bâtiment patrimonial situé de l'autre côté du boulevard Gouin. L'impact le plus significatif se fera au solstice d'hiver, où l'ombrage du bâtiment se fera surtout ressentir le matin vers le nord et en après-midi vers l'ouest.

Déroghations demandées

Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet sont présentées dans le tableau suivant :

	Articles Zonage R.R 1562	Dispositions du Règlement de zonage	Propositions (Non-conformités)
Usages	Article 92 Grille RM36- 397	Multifamilial (4 à 12 logements) Commerce de classe A et B	Multifamilial (15 logements) Commerce de classe A ou B
Marge de recul arrière	Article 92 Grille RM36- 397	4,50 m	0 m
Marge de recul latérale	Article 92 Grille RM36- 397 référant à l'article 145	2,30 m	0 m
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Article 92 Grille RM36- 397	Min 0,4 Max 1,30	1,89
Taux d'implantation	Article 92 Grille RM36- 397	Min 20 % Max 50 %	64,94 %
Superficie de la cour arrière (par rapport au terrain)	Article 92 Grille RM36- 397	Min 25 %	17,72 %
Structure du bâtiment (Mode d'implantation)	Article 92 Grille RM36- 397	Isolé et jumelé	En rangée (contigu)
Type de revêtement	Article 76.2	Les panneaux d'acier galvanisé ne sont pas autorisés comme matériaux de finis extérieurs exigés pour les nouvelles constructions	Des panneaux d'acier galvanisé sont prévus comme matériaux de revêtement dans le haut du bâtiment
Escalier extérieur situé dans la marge avant principale	Article 150	Non autorisé	Un escalier d'issue encastré dans le bâtiment est situé en marge avant principale
Matériaux en saillie autour des fenêtres	Article 150	Non autorisé	Des panneaux d'aciers font saillie de 0,15 m par rapport au mur du bâtiment

Localisation des balcons	Articles 150, 151 et 152	Les balcons doivent être situés à 2 m et plus d'une ligne de terrain	Des balcons sont situés à 0,57 m, 0,58 m et 0,36 m des lignes de terrain latérale et arrière
Recul de la marquise pour piétons	Article 150	Un recul de 3,1 m par rapport au trottoir est requis pour la marquise dans une marge avant secondaire	Une marquise au coin du bâtiment est située à 2,37m du trottoir dans la marge avant secondaire
Hauteur des murets décoratifs sous la marquise pour piétons	Article 169.2	La hauteur maximale d'un muret décoratif dans une marge avant principale est de 0,90 m et de 1,52 m dans une marge avant secondaire	Les murets décoratifs de cette marquise ont une hauteur de 4,8 m dans la marge avant secondaire et principale
Revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons	Article 169.3	Les murets décoratifs peuvent être soit en maçonnerie de pierres, de briques ou de blocs de béton préfabriqués qui imitent la pierre ou la brique.	Des panneaux d'acier galvanisé sont prévus comme matériaux de revêtement des murets décoratifs

L'article 92 du Règlement de zonage R.R. 1562 de l'arrondissement réfère aux grilles des usages et des normes pour ce qui est des dispositions particulières applicables à chacune des zones.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Préalablement à l'émission du permis de construction, le projet devra faire objet d'une analyse en vertu de 3 chapitres du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, lorsque la procédure de PPCMOI sera terminée soit :

- le chapitre 3 concernant le parcours riverain du boulevard Gouin;
- le chapitre 9 concernant les règles d'insertion pour un nouveau bâtiment principal résidentiel;
- le chapitre 12 concernant les secteurs de valeur patrimoniale.

Le projet doit également respecter les critères d'évaluation énoncés à l'article 15 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, dont l'alinéa 10° concernant le respect des objectifs et critères relatifs à l'accessibilité universelle mentionnés au chapitre 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Contribution au logement social, abordable et familial

Ce projet sera assujéti au nouveau Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial qui est entré en vigueur le 1er avril 2021.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord;
 CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme

de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées découlent de la volonté à produire un bâtiment à l'architecture distinctive offrant ainsi du logement de qualité pour les familles;

CONSIDÉRANT que en dérogeant ainsi aux exigences relatives à la densité, le projet offre la possibilité d'attirer plus de résidents pour redynamiser le secteur, sur un terrain avec un fort potentiel de développement qui est vacant depuis près de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le projet s'implantera le long d'un parcours patrimonial bien établi, à proximité d'un noyau villageois, à proximité du 3^e plus grand parc de l'arrondissement, aux abords d'une piste cyclable assez fréquentée sur le boulevard Gouin. Ainsi ce secteur constitue un bon atout pour un projet résidentiel multifamilial puisqu'il y a déjà une promenade intéressante avec une mixité d'usage et de service;

CONSIDÉRANT que la proposition architecturale est de facture contemporaine, correspond aux critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et s'intègre bien dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la forme du terrain rend difficile la réalisation d'un projet conforme aux dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT que l'architecture du projet met en valeur le bâtiment patrimonial de l'autre côté du boulevard (par son recul et son clin d'oeil au niveau du revêtement de pierre);

CONSIDÉRANT que le projet permettra une densification du site;

CONSIDÉRANT que le projet offre de grands logements pour les familles. Les études montrent que notre population est vieillissante et que les logements ne sont pas adaptés pour ces personnes. Ainsi, ce projet offre une variété d'options d'habitation;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement paysager proposé (dont la plantation de 14 arbres) favorise le verdissement de la cour avant et l'intégration d'une placette publique qui sera accessible à tous les résidents du quartier;

CONSIDÉRANT que les efforts accordés sur le verdissement du site contribuent positivement à la lutte aux îlots de chaleur dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le projet permet de transformer la vocation d'un terrain où l'usage actuel est dérogatoire et à nuisance élevée vers un usage conforme. Le secteur est déjà bien établi et en ce sens; ainsi l'occupation résidentielle et commerciale est compatible;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet permettra la décontamination du terrain.

Il est proposé :

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 m au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 m au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser un coefficient d'occupation du sol

(C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,30;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5% de la superficie du terrain, au lieu de 25%;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée.

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisé comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier galvanisés au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m d'une ligne de terrain arrière et latérale alors que le règlement autorise un retrait minimum de 2 m;

De déroger à l'article 150 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir alors que le règlement autorise un retrait minimum de 3,1 m par rapport au trottoir;

De déroger à l'article 169.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une hauteur maximale des murets décoratifs sous la marquise pour piétons, de 4,80 m, alors que la hauteur maximale dans une marge avant principale est de 0,90 m et de 1,52 m dans une marge avant secondaire;

De déroger à l'article 169.3 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes:

Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique et que ces équipements mécaniques soient ceinturés par un écran mécanique;

Qu'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

Qu'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers.

Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'étude du dossier a été faite sur la base des plans suivants :

Plans d'architecture préparés par Hut architecture, datés du 21 avril 2021 (révision 06) et déposés à la DAUSE le 21 avril 2021;

Plans d'aménagement paysager préparés par Patrick de Munck, architecte paysagiste, datés du 12 février 2021 (révisé le 20 avril 2021) et déposés à la DAUSE le 21 avril 2021;

Plan projet d'implantation préparé par Jean-Girard, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2021 (révisé le 21 avril 2021), minute 20 179 et déposés à la DAUSE le 21 avril 2021;

Certificat de localisation A.Roger Simard, arpenteur-géomètre, daté du 26 juin 2003, minute 7 884.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3002636534.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 102-2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours en mai 2021 sur le site internet de l'arrondissement. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021:

- Conseil d'arrondissement - 10 mai 2021 - Adoption du premier projet de résolution
- Avis public annonçant l'assemblée publique
- Affichage sur le site du projet
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours (dates à déterminer)

Juin 2021:

- Conseil d'arrondissement - 7 juin 2021 - Adoption du second projet de résolution
- Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8^e jour qui suit la publication de l'avis
- Conseil d'arrondissement - 28 juin 2021 - Adoption de la résolution finale

Juillet 2021:

- Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-04-19

**Dossier # : 1219195002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suites 208 et 260, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec le décret 102-2021.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 4 juin au 18 juin 2021.

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnels, l'occupation par le lieu de culte « Église des Primitive de la Foi Chrétienne » le 5872, boulevard Léger, suites #208 et 260.

QUE cette autorisation soit conditionnelle;

Au dépôt d'une demande complète en vue de l'émission du certificat d'autorisation d'usage, dans les 6 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 5872, boulevard Léger, suites #208 et 260.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-09 19:03

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219195002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suites 208 et 260, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec le décret 102-2021.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée pour permettre l'occupation par un lieu de culte, l'Église des Primitives de la Foi Chrétienne, au 5872, boulevard Léger, suites #208 et 260. Le lieu de culte visé par la présente demande est situé dans la zone C14-715, admissible à une demande d'usage conditionnel en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le local est situé dans un bâtiment de type « centre commercial » incluant plusieurs suites distinctes. Les suites #208 et 260 sont situées au deuxième étage, sont avoisinantes et possèdent une superficie d'environ 208 m². Le bâtiment comprend plusieurs autres usages, notamment des commerces d'affaires, de services et de restauration. Un office religieux est prévu le dimanche matin de 8 h à 10 h. Deux autres offices religieux sont prévus le mercredi et le vendredi soir de 19 h à 20 h 30. Les heures d'opération du lieu de culte sont donc en dehors des heures d'achalandage du centre commercial. Environ soixante (60) personnes sont attendues lors de ces offices, incluant les employés et bénévoles.

Actuellement, une aire de stationnement comprenant 88 cases est aménagée en cour avant. Le secteur est également très bien desservi par le transport collectif, plusieurs autobus desservant les boulevards Léger et Lacordaire. Les nuisances liées à l'utilisation de l'automobile ne devraient donc pas être aggravées.

Aucun espace dédié à l'hébergement n'est prévu au projet. L'immeuble est adjacent à une zone résidentielle toutefois, les fenêtres orientées vers les habitations sont fixes, limitant les risques de nuisances.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 5872, boulevard Léger, suites #208 et 260 en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels et ayant pour but l'occupation d'un lieu de culte;
Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères d'évaluation du Règlement RGCA13-10-0007 sur les usages conditionnel;

Que le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile, notamment par l'existence de suffisamment de stationnements mis à la disposition des utilisateurs et par une offre de transport en commun efficace sur les boulevards Léger et Lacordaire, lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme ayant eu lieu le 1^{er} juin 2021, les membres recommandent favorablement la demande d'usage conditionnel avec la condition suivante;

- Au dépôt d'une demande complète en vue de l'émission du certificat d'autorisation d'usage, dans les 6 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 102-2021 du 5 février 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui a pris effet le 8 février 2021, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 3 juin 2021 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 4 juin au 18 juin 2021 sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée – 3 juin 2021;

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 4 juin au 18 juin 2021;
2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant l'usage conditionnel – 28 juin 2021.

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dina ASAAD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-06-07

**Dossier # : 1217758006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages, située au 11871, avenue Drapeau, sur les lots 1 845 997 et 2 210 160 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages, situé au 11871, avenue Drapeau, et ce, suivant les plans préparés par M. Petru Drebot, de la firme studio AD, datés du 26 mai 2021 (révisés le 2 juin 2021);

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

À ce que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

À ce que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

Au dépôt, lors de la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition, d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 997 et 2 210 160 du cadastre du Québec qui seront réunis lors que l'opération cadastrale de mise en copropriété verticale.

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217758006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de deux étages, située au 11871, avenue Drapeau, sur les lots 1 845 997 et 2 210 160 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 27 octobre 2020 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la démolition d'un bâtiment unifamilial construit en 1922, afin de construire un bâtiment trifamilial de deux (2) étages, au 11871, avenue Drapeau. Le projet est situé sur les lots 1 845 997 et 2 210 160 et ceux-ci seront réunis lors de l'opération cadastrale de mise en copropriété verticale.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Intégration du projet :

Bien que le projet soit situé à la limite du secteur patrimonial du boulevard Gouin, le bâtiment devra s'intégrer à celui-ci. L'angle de l'avenue Drapeau et le recul du bâtiment situé en face du projet augmentent la visibilité du projet sur le boulevard Gouin. Ainsi, le projet doit s'intégrer davantage avec les composantes architecturales (quant à l'apparence) que l'on retrouve sur le boulevard Gouin, que sur l'avenue Drapeau.

Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives :

Le Gouvernement du Québec a adopté une loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi oblige notamment les municipalités à modifier plusieurs règlements locaux. Des mesures transitoires sont donc imposées par cette loi, dont l'obligation d'avertir le ministère de la Culture et des communications de toute demande de démolition de bâtiment construit en 1940 ou avant.

L'arrondissement a prévenu le 19 mai 2021 le ministère de la demande de démolition du 11871, avenue Drapeau, puisque le bâtiment a été construit avant 1940. Le ministère a 90

jours pour intervenir. Un permis de démolition et de construction ne peut donc être émis qu'après l'expiration du délai de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet prévoit la démolition d'un bâtiment unifamilial datant de 1922 pour permettre la construction d'un triplex plus moderne de deux (2) étages, et d'un garage simple au rez-de-chaussée sur le côté gauche du bâtiment. Le terrain étant adjacent à une ruelle publique, il est proposé de donner accès au garage et à l'autre case de stationnement située en cour arrière via cette ruelle publique.

Pour ce qui est de l'aménagement intérieur, le projet dispose de trois unités d'habitations dont le mode de tenure est le condominium :

- un premier logement dans la partie droite du bâtiment sur trois (3) niveaux d'une superficie de 183,56 m² et de trois (3) chambres à coucher ;
- un deuxième logement, situé dans la partie gauche du bâtiment au rez-de-chaussée et sous-sol, avec une superficie de 136,08 m² et trois (3) chambres à coucher ;
- un troisième logement, situé à l'étage dans la partie gauche du bâtiment, de 98,02 m² avec deux (2) chambres à coucher.

Étant donné que le secteur adjacent est patrimonial, le projet devra s'harmoniser avec son cadre bâti (sans toutefois être assujettis aux critères du chapitre 3 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Concernant l'apparence du bâtiment, celui-ci possède une teinte dominante, soit le blanc argenté sur toutes les façades et le gris plus foncé au rez-de-chaussée de la façade principale. L'ensemble du revêtement du bâtiment sera en brique CSR sauf au rez-de-chaussée de la façade principale où il sera constitué de pierre couleur charbon cendré afin de rappeler ce matériau déjà bien présent sur un bâtiment voisin et sur le boulevard Gouin. Le bâtiment est assez bien fenestré, avec des ouvertures alignées de sorte à assurer une uniformité. On retrouve de l'aluminium noir sur les éléments architecturaux tels que la marquise, les solins, les cadrages de fenêtre et le couronnement.

Il s'agit d'un secteur avec une architecture hétéroclite autant dans la typologie que dans l'architecture. De fait, il est difficile de s'appuyer sur une dominante ou une caractéristique commune pour assurer une intégration harmonieuse du bâtiment. Toutefois, les matériaux nobles, tels que la brique et la pierre architecturale, sont dominants dans le secteur. On y retrouve des éléments architecturaux comme les signatures de coin et les allèges. Les teintes dominant le secteur, mais également présentes sur le bâtiment voisin sur l'avenue Drapeau, sont le blanc, le gris et différentes teintes de rouge. Les bâtiments ont en majorité une teinte principale, ce qui permet d'épurer le bâtiment.

Le projet prévoit également une toiture plate, la dominante de ce secteur. Plusieurs bâtiments du même type ont également une avancée au niveau de la corniche. Concernant la typologie, le secteur possède autant des maisons unifamiliales isolées, des duplex, des triplex que des maisons jumelées.

L'aménagement extérieur prévoit en cour avant la plantation d'un pommier décoratif, d'une haie, et de graminées le long de l'allée d'accès piétonne. Le reste de la cour avant est gazonné, à l'exception des passages piétonniers. En cour arrière, un espace de

stationnement en pavé alvéolé est prévu sous le balcon et la cour est aménagée en gazon, tout comme la cour latérale droite.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11871, avenue Drapeau en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but la démolition d'un bâtiment unifamilial et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

Que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux réalisés conformément aux plans approuvés.

ET conformément aux documents déposés:

Plan d'architecture, modélisation couleur, et plan d'aménagement paysager préparés par M. Petru Drebot, de la firme studio AD, datés du 26 mai 2021 (révisés le 2 juin 2021);

Certificat de localisation préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre pour la firme Civitas arpenteur-géomètre inc, daté du 8 mars 2021, minute 3123;

Plan projet d'implantation préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre pour la firme Civitas arpenteur-géomètre inc., daté du 31 mai 2021, minute 3595.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À l'expiration du délai de 90 jours accordé au ministère de la Culture et des communications, en l'absence de geste de protection du ministère et à la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-06-03

**Dossier # : 1217758007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, au 4750, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, et ce, suivant les plans préparés par la firme Hut architecture, datés du 7 mai 2021 (révisé le 26 mai 2021);

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

À la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-09 18:57

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217758007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, au 4750, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 12 mai 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la démolition du bâtiment existant, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois (3) étages avec quinze (15) logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 132 (10 mai 2021) : Adopter le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CA21 10 155 (7 juin 2021) : Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin Est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment mixte de trois (3) étages, ayant quinze (15) logements, un commerce de 45 m² au rez-de-chaussée et un garage de stationnements

souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec. Le terrain est actuellement occupé par un garage de mécanique automobile qui est fermé depuis 2011 et qui sera démoli pour la réalisation de ce projet. Une station-service était présente jusqu'en 2011 et les réservoirs souterrains ont été retirés en 2014.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le projet est assujéti à une analyse en vertu de trois chapitres du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- le chapitre 3 concernant le parcours riverain du boulevard Gouin ;
- le chapitre 9 concernant les règles d'insertion pour un nouveau bâtiment principal résidentiel ;
- le chapitre 12 concernant les secteurs de valeur patrimoniale.

L'architecture proposée est d'allure contemporaine. Le bâtiment inclut des retraits pour briser le rythme monotone avec une fenestration verticale et un revêtement en acier gris foncé, créant un effet moins massif. Le projet offre un traitement architectural de coin pour marquer la présence du commerce, avec un revêtement de pierre qui fait clin d'œil à la maison patrimoniale située en face, et il propose une marquise d'une hauteur de 4,8 m en acier galvanisé gris foncé. Également, le coin du terrain sera marqué par une placette publique et un aménagement paysager. Un traitement distinct est également prévu pour l'entrée principale de la portion résidentielle.

L'aménagement paysager prévoit une variété de plantations, dont six (6) arbres en cour avant (frêne d'Amérique et érable rouge). Une haie longeant le mur de façade est également prévue. Dans la cour avant secondaire, l'architecte paysager propose une plantation de diverses graminées afin de camoufler la descente de garage. La cour arrière propose également un aménagement du même type.

On retrouve également des balcons dans les volumes en retrait afin de créer un rythme architectural diversifié. Cette partie est totalement vitrée et, au rez-de-chaussée, on retrouve des garde-corps métalliques avec des barrotins de couleur noire intégrant de la végétation. Les garde-corps aux étages sont vitrés et un revêtement en acier gris foncé dans le haut est proposé afin de marquer le recul. Le revêtement du bâtiment est en majorité constituée de brique d'argile format Québec, à deux tons : 50 % Copperstone Smooth et 50 % Mountain Shadow Smooth.

Pour ce qui est de l'aménagement intérieur, le projet dispose de 15 unités d'habitations dont le mode de tenure est le condominium. Au total, on retrouve neuf (9) unités de deux (2) chambres à coucher, deux (2) unités de trois (3) chambres à coucher et quatre (4) unités d'une seule chambre, pour un total de 73,3 % des unités ayant deux (2) chambres à coucher et plus.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères des chapitres 3, 9 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4750, boulevard Gouin en vertu des chapitres 3, 9 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but la démolition existant, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme:

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

Que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

ET conformément aux documents déposés :

Plans d'architecture préparés par la firme Hut architecture, datés du 7 mai 2021 (révisé le 26 mai 2021) et déposés à la DAUSE le 26 mai 2021 ;
Plans d'aménagement paysager préparés par Patrick de Munck, architecte paysagiste, datés du 20 avril 2021 (révisé le 26 mai) et déposés à la DAUSE le 26 mai 2021 ;
Plan projet d'implantation préparé par Jean-Girard, arpenteur-géomètre, daté du 12 février 2021 (révisé le 25 mai 2021), minute 20 179 et déposés à la DAUSE le 26 mai 2021 ;
Certificat de localisation A. Roger Simard, arpenteur-géomètre, daté du 26 juin 2003, minute 7 884.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-06-07



Dossier # : 1217177006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité sur la mobilité qui a siégé le 16 juin 2021, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :
QUE soit autorisée la demande suivante :

- Mettre l'avenue l'Archevêque à sens unique en direction sud, entre les boulevards Gouin et Léger.

QUE le tout soit mis en oeuvre par la Direction des travaux publics.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:12

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217177006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité sur la mobilité qui a siégé le 16 juin 2021, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la compétence qui est confiée à l'arrondissement en matière de circulation, le conseil d'arrondissement peut autoriser, en vertu du Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, l'installation ou la modification de toutes signalisations.

Dans le but de procéder à l'analyse de différents dossiers reliés à la circulation et à la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement, le comité sur la mobilité s'est réuni le 16 juin 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1217177003 : Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 2 septembre 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

DESCRIPTION

La demande suivante a été analysée conformément à la réglementation, aux documents stratégiques de l'arrondissement et aux normes du ministère des Transports du Québec, telles que présentées dans le *Tome V - Signalisation routière*.

Le comité sur la mobilité a recommandé FAVORABLEMENT les modifications suivantes à la signalisation:

Modifier la configuration de l'avenue l'Archevêque entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger et mettre l'avenue en sens unique vers le sud tel qu'indiqué au plan (CCM20210616-01)

JUSTIFICATION

Mise à sens unique de l'Avenue l'Archevêque située entre les boulevards Gouin et Léger : La rue est trop étroite pour permettre la circulation à double sens, en plus des voies de stationnement présentes. De plus, un projet résidentiel est actuellement en construction situé au 11900, avenue l'Archevêque, ce qui occasionnera davantage de circulation sur cette rue. Le comité sur la mobilité avait recommandé lors de sa séance du 2 septembre

2020 d'effectuer une analyse afin de mettre la rue en sens unique à la fois pour sécuriser les déplacements motorisés et les transports actifs.

45 avis ont été distribués aux citoyens de l'avenue l'Archevêque et du boulevard Léger les invitant à participer à une séance d'information virtuelle le jeudi 20 mai 2021. Quatre citoyennes se sont présentées lors de cette séance, les options de reconfiguration de la rue qui étaient possibles leurs ont été présentées.

- Option 1 : mettre l'avenue l'Archevêque à sens unique vers le sud.

Cette option implique un changement d'habitude de déplacement pour les usagers. Cela permet de sécuriser les déplacements sur le tronçon tout en limitant l'inter blocage. Avec cette option, le déplacement de l'arrêt d'autobus de la ligne 140 est nécessaire. La STM a été consultée, est favorable au déplacement de son arrêt, des analyses sont en cours.

- Option 2 : maintenir le double sens de circulation mais retirer une voie de stationnement sur l'avenue l'Archevêque:

Cette option n'a aucun impact sur les habitudes de déplacements des usagers. Toutefois, cela occasionne une perte de 50% du stationnement sur rue, dans un secteur où la pression sur le stationnement sur rue est grande.

Les citoyens se sont par la suite exprimés lors d'un sondage en ligne et par téléphone sur l'option qu'ils privilégient. 21 citoyens se sont exprimés (5 par téléphone, 16 par sondage en ligne), représentant 13 adresses sur le tronçon visé.

- 76% des 21 répondants se sont dit favorable à l'option 1 de mise à sens unique;

- 23% des 21 répondants se sont dit favorable à l'Option 2. La majorité de ces répondants résident sur le boulevard Léger et accèdent à leur entrée de garage par l'avenue l'Archevêque.

- Si les résultats sont analysés par adresse et non par répondants, 69% des réponses par adresses sont favorables à l'option 1.

Ainsi, les citoyens sont globalement favorables à la mise en sens unique de l'Avenue de l'Archevêque (l'option 1). La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est donc d'avis qu'il y a lieu de donner une suite aux recommandations du comité consultatif sur la mobilité en avisant les riverains de la décision du conseil d'arrondissement et en autorisant la direction des travaux publics à effectuer les modifications appropriées le cas échéant.

L'arrêt d'autobus, ligne 140, actuellement présent sur l'avenue l'Archevêque en direction nord sera déplacé. Suite à une rencontre de coordination avec la STM, en date du 22 juin 2021 deux options sont à l'étude :

- Étant donné qu'il s'agit d'une fin de ligne avec une aire d'attente pour les chauffeurs il est possible de procéder à la modification du trajet en sens inverse et ainsi de conserver les arrêts sur les mêmes rues mais sur les trottoirs opposés. Ce scénario a pour avantage de ne pas faire circuler les autobus sur des rues qui n'ont pas été conçues pour des autobus et surtout de ne pas imposer un circuit d'autobus à des citoyens qui n'y sont pas habitués.

- Déplacer l'arrêt sur l'avenue Pigeon à l'intersection du boulevard Gouin, le long de l'emprise publique.

Des analyses restent à compléter pour identifier le scénario qui sera retenu. La STM demeure favorable à la mise en sens unique vers le sud du boulevard l'Archevêque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis sera transmis aux résidents de l'avenue L'Archevêque

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2021 : un avis sera transmis à la STM pour analyser le déplacement de l'arrêt d'autobus selon les scénarios proposés.

Septembre 2021 : suite au déplacement de l'arrêt, la direction des travaux publics procédera à la mise en place de la nouvelle signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2021-06-09



Dossier # : 1217987002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-06-17 08:51

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217987002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 195 Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020.

CA20 10 378 Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1 janvier au 30 juin 2021.

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Le mandat de la mairesse suppléante actuelle se termine le 30 juin 2021, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er juillet jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement puisque nous sommes dans une année électorale.

Il est recommandé de nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
DPGSA

Le : 2021-05-13